

ÉTUDE

centre
national
de la musique

Soutenir la filière musicale en période de pandémie : quelles réponses des États en Europe ?



RÉALISATION

Direction des études et prospectives
Service Veille, innovation et prospective

Septembre 2021

www.cnm.fr  @Le_CNM

Avant-propos et précisions méthodologiques

La présente note a pour but de mettre en évidence les principales réponses d'urgence en faveur de la filière musicale mises en place par les États européens et les pays tiers situés en Europe ayant des liens économiques forts avec les États membres de l'UE (Royaume-Uni, Suisse, Norvège) pendant la pandémie de Covid-19.

Les informations sont issues des recherches du Centre national de la musique, de la remontée d'informations du réseau EMEE (European Music Export Exchange) et de certains interlocuteurs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères que nous souhaitons ici remercier.

Cette note ne se veut pas exhaustive. Elle se concentre sur les mesures prises par les États à l'échelle nationale et spécifiques à la culture ou à la musique. Ainsi, les chiffrages ne donnent pas d'information sur la totalité des montants effectivement obtenus par la filière musicale. En effet, à l'échelle de chaque pays, plusieurs facteurs compliquent considérablement l'analyse des montants exceptionnels effectivement alloués à la filière musicale :

1. Le périmètre des aides : la majorité des aides observées ne concerne pas uniquement la musique. Les mesures économiques gouvernementales dites transversales (tous secteurs confondus) englobent une variété de champs d'application et la mesure de leur impact réel sur le secteur de la musique est impossible. De même, les mesures d'aides pour les industries culturelles et créatives (ICC), l'événementiel, la culture et le spectacle vivant, permettent d'avoir un ordre d'idée général concernant l'investissement public national en faveur de la culture, mais ne permettent souvent pas d'évaluer la part effectivement attribuée au secteur musical, le fléchage des montants par secteur n'étant que très rarement communiqué ;
2. Les types d'aides : si un certain nombre d'aides sont directes et sous forme de subventions, il existe d'autres aides indirectes (crédit d'impôt, aides à l'emploi, exonérations de charges, prêts garantis...) difficiles à quantifier ;
3. L'échelle des aides : dans certains pays, notamment très décentralisés ou fédéraux, les échelles régionales et locales sont très importantes dans le soutien à la filière musicale, notamment lorsque la culture relève des compétences des collectivités territoriales ou États fédérés, et l'exhaustivité dans ce domaine est impossible ;
4. La différenciation entre les aides exceptionnelles et les aides existantes : beaucoup d'aides exceptionnelles annoncées correspondent à une simple rallonge des budgets existants pour la culture et à un renforcement des programmes existants, parfois assorti d'un assouplissement des critères d'accès. Les annonces officielles ne permettent que rarement de se rendre compte des enveloppes effectivement exceptionnelles, car elles englobent souvent un budget initial méconnu ;

5. La traçabilité des montants alloués, en amont et en aval de la distribution des fonds : des changements de noms et mises à jour fréquentes des programmes de soutien (toujours en cours) et la non-publication des aides octroyées par acteur, compliquent toute analyse.

Le choix a été fait de retracer en priorité les fonds publics mobilisés en aide directe et exceptionnelle à l'échelle nationale. Malgré toutes les limites d'une analyse souvent complexe et incertaine, une typologie des pays a pu être établie en fonction des budgets globaux des plans de soutien annoncés pour la culture, et, quand cela était possible, des plans de soutien pour la musique. D'autres catégories d'aides, locales ou régionales, aides indirectes, ont été présentées lorsqu'elles étaient particulièrement significatives ou lorsqu'elles illustraient des tendances importantes au sein des territoires. Il est toutefois important de mentionner que, dans certains pays, d'autres initiatives du secteur privé (fondations, associations, fédérations, etc.) ont pu aider de manière notable le secteur de la musique, renforcer certains dispositifs ou pallier le manque d'aides publiques. Il ne s'agit pas tant ici de comparer les pays les uns aux autres ou d'établir un quelconque classement mais plutôt de mettre en lumière les tendances communes et les mesures sectorielles spécifiques à chaque pays. Enfin, les aides issues des organismes de gestion collective, organismes ayant joué un rôle important dans le soutien aux auteurs-compositeurs et aux artistes-interprètes, sont également répertoriées lorsque les informations sont disponibles.

Une analyse globale est proposée dans un premier temps, suivie d'une revue des réponses proposées par les différents États en Europe sous forme de fiches pays. Ce panorama des réponses nationales correspond à la connaissance actuelle des fonds mobilisés. Ces derniers continuent aujourd'hui d'évoluer. Pour chaque pays et pour une meilleure mise en perspective des aides à la filière et de leurs montants, la taille du marché de la musique (*live, recording, publishing*) est systématiquement rappelée.

Table des matières

Partie 1 : Observation des réponses nationales de soutien à la filière musicale en période de pandémie	4
1. Dans toute l'Europe, la pandémie a fortement affecté la filière musicale	4
2. Rares sont les pays à avoir proposé dès le début de la crise un plan dédié à la musique dans toutes ses composantes	5
3. Un secteur <i>live</i> globalement aidé et des OGC largement mobilisés	7
4. Le constat d'une forte disparité de situations	9
5. Une stratégie de relance encore timide	12
Partie 2 : Fiches pays	13
1. Pays ayant développé un plan de soutien avec des fonds spécifiques nationaux et publics pour la musique	13
ALLEMAGNE	13
ITALIE	17
2. Pays ayant développé un plan de soutien, de grande ou moyenne ampleur, pour la culture, l'événementiel ou le spectacle vivant	18
ROYAUME-UNI	19
PAYS-BAS	21
AUTRICHE	23
SUÈDE	25
SUISSE	26
DANEMARK	27
NORVÈGE	28
BELGIQUE	30
IRLANDE	32
ESPAGNE	34
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	36
FINLANDE	37
PORTUGAL	38
ESTONIE	39
HONGRIE	41
CROATIE	42
3. Pays ayant développé des plans nationaux de soutien pour la culture peu dotés	43

Partie 1 : Observation des réponses nationales de soutien à la filière musicale en période de pandémie

1. Dans toute l'Europe, la pandémie a fortement affecté la filière musicale

L'Europe a été fortement touchée par la pandémie de Covid-19 à partir du printemps 2020 avec la fermeture quasi générale des lieux recevant du public et tout particulièrement des salles de concert, de tous formats et dans toutes les esthétiques. Les réponses gouvernementales pour contrôler la pandémie sont passées par des mesures de confinement, couvre-feu et fermeture des commerces dits « non essentiels », affectant directement et tout particulièrement la filière musicale.

Avant la crise, les industries culturelles et créatives (ICC) représentaient dans l'Union européenne un secteur important de croissance avec un chiffre d'affaires estimé fin 2019 à 643 Md€, soit 4,4 % du PIB de l'UE et 7,6 millions de personnes travaillant dans ce secteur.

Peu d'études à ce jour présentent une première évaluation de l'impact économique global de la crise sanitaire internationale sur l'industrie musicale ; certaines permettent plutôt de suivre les évolutions et tendances des différents marchés nationaux. À titre d'exemple, l'enquête *Music by Numbers 2020* de UK Music a estimé l'impact de la pandémie sur le marché de la musique britannique, 3^e au classement mondial IFPI en 2020. Les recettes *live* des artistes pourraient ainsi plonger de 65 à 80 % au Royaume-Uni. D'après la PPL (Phonographic Performance Ltd), les royalties issues du *recording* pourraient baisser de 30 % par rapport à 2019. Au niveau du *publishing* (édition musicale), la PRS (Performing Rights Society) estime les pertes entre -15 et -25 % de revenus. La MMF (Music Managers Forum), agence de managers, prédit quant à elle une perte de recettes à 80 % pour ses membres.

En France, le Centre national de la musique annonce en 2021 dans son rapport *La diffusion des spectacles de musiques actuelles et de variétés* une chute de 83 % des recettes de billetterie en 2020 par rapport à 2019.

À l'échelle européenne, d'après le rapport *Rebuilding Europe : 2^e panorama européen des industries culturelles et créatives* réalisé par EY, les ICC ont enregistré en 2020 une chute de 31 % de leur chiffre d'affaires et le secteur de la musique est considéré comme l'un des plus touchés avec une perte de 76 % de son chiffre d'affaires. Ce gigantesque impact de la pandémie sur le secteur de la musique est lié au poids important du *live* dans l'économie de la filière.

Au niveau international, le rapport de la CISAC (Conférence internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs) intitulé *CISAC Global Collection Report: Highlights at a Glance*

prévoit une chute des collectes de royalties de 20 à 35 % entre l'année 2019 et l'année 2020. Cela représente une perte de 2 Md€ à 3,5 Md€ en 2020. Les principales sources de revenus touchées sont le spectacle vivant et la diffusion dans les lieux publics.

Dès la première vague de mesures de lutte contre la pandémie en début d'année 2020 (confinement, couvre-feu, fermeture des commerces non essentiels et des lieux de culture), les États européens (Union européenne et autres pays européens) ont mobilisé des ressources pour soutenir leur économie. Dans la majorité des pays, les mesures publiques en faveur de l'économie, mesures que nous appelons mesures transversales dans cette note, ont été conséquentes. Certains fonds de soutien transversaux ont pu bénéficier au secteur de la musique mais les montants effectivement alloués aux acteurs de la musique sont difficilement quantifiables. Ces mesures d'aides à l'emploi, d'aides aux travailleurs indépendants ou aux entreprises sont souvent couplées avec des aides d'urgence et des plans de sauvetage pour certains secteurs.

La plupart des États en Europe ont agi et soutenu la culture de manière conséquente face à la pandémie. Néanmoins, très peu ciblent spécifiquement le secteur de la musique comme nous l'observons en France via les mesures d'aides du Centre national de la musique, opérateur du ministère de la Culture. Pourtant, un soutien ciblé représente un enjeu majeur pour la reprise d'activité de la filière musicale en Europe, particulièrement affectée par la pandémie. Il s'agit de préserver l'écosystème de la musique qui représente un nombre important d'emplois et un marché culturel majeur en Europe, mais aussi de garantir la diversité musicale.

2. Rares sont les pays à avoir proposé dès le début de la crise un plan dédié à la musique dans toutes ses composantes

Les différentes stratégies observées à l'échelle européenne

En Europe, on observe souvent la mobilisation de fonds exceptionnels en faveur de la culture et de l'événementiel durant la pandémie. La plupart des gouvernements identifient le manque à gagner de l'ensemble du secteur du spectacle vivant et proposent des financements, dont a pu bénéficier le secteur de la musique. Néanmoins, rares sont ceux qui établissent un fléchage clair en direction de la musique. Réaliser une classification des États en fonction du montant des fonds mobilisés en faveur de la musique à l'échelle nationale est donc un exercice très complexe.

Cependant, il est possible de dresser une classification des interventions en fonction des stratégies adoptées. On observe plusieurs types d'interventions à l'échelle nationale :

- celles un plan de soutien avec des fonds spécifiques nationaux et publics très importants fléchés pour la musique : France, Allemagne, Italie ;
- celles des soutiens avec des fonds spécifiques nationaux et publics de grande ou moyenne ampleur pour la culture, l'événementiel ou le spectacle vivant : Royaume-Uni, Autriche, Suède, Pays-Bas, Suisse, Danemark, Norvège, Belgique, Irlande,

Espagne, République tchèque, Finlande, Portugal, Estonie, Pologne, Hongrie, Croatie ;

- celles des plans nationaux de soutien pour la culture peu dotés : Lettonie, Slovaquie, Bulgarie, Luxembourg, Grèce, Malte, Slovénie, Roumanie.

Ainsi, les plans de soutien dédiés spécifiquement au secteur de la musique sont très peu présents en Europe mais ils font figure d'exemple. En France, environ 450 millions d'euros ont été mobilisés jusqu'à présent via le CNM et les services déconcentrés de l'État en région pour soutenir la filière musicale à titre exceptionnel sur la période 2020-2022. En Allemagne, on identifie un investissement de 200 millions d'euros environ au niveau de l'État fédéral sur 2020-2024, tandis que l'Italie a annoncé déployer 126 millions d'euros pour la musique sur la période 2020-2021.

[Les pays ayant une stratégie dédiée à la musique](#)

En **France**, dès mars 2020, les acteurs du spectacle musical et de variétés ont bénéficié du soutien financier du Centre national de la musique (CNM), d'une part, avec la suspension de la taxe sur les spectacles et, d'autre part, avec la mise en place du Fonds de secours au spectacle vivant — un programme d'aide qui a été par la suite prolongé par le Fonds de sauvegarde et complété par un important programme de compensation des pertes de billetterie ou encore par un programme de soutien aux diffusions alternatives. À partir de mai 2020, ce sont les branches de la production phonographique et de l'édition musicale qui se sont vu allouer des enveloppes d'aides. Les acteurs de ces deux secteurs, les disquaires et les auteurs/compositeurs ont notamment bénéficié de programmes d'aides dédiés. Dans le cas du soutien aux auteurs et compositeurs, les soutiens financiers ont été articulés avec les programmes d'aides des OGC et avec les programmes déjà existants du CNM. L'action se poursuit en 2021 puisque le CNM a déjà versé 110 M€ aux professionnels dont 97 M€ au titre des fonds d'aide exceptionnels, 54 M€ pour les plans de sauvegarde, 17 M€ pour le Fonds de compensation des pertes de billetterie, 15 M€ pour le Fonds festivals et 7,5 M€ pour les diffusions alternatives. L'ampleur du soutien en France est donc allée de pair avec un déclenchement rapide.

Dès juin 2020 en **Allemagne**, le ministère de la Culture et des Médias (BKM) allemand a mis en place le programme *Neustart Kultur* et l'a doté de 1 milliard d'euros. En septembre 2021, le BKM fait état de 2 milliards d'euros depuis la mise en place de *Neustart Kultur*. Ce programme de sauvetage et de relance pour les secteurs de la culture et des médias a été décliné de manière sectorielle et pourrait courir jusqu'en 2024. Les fonds dédiés à la musique sont administrés en partie par Initiative Musik, opérateur du ministère fédéral de la Culture pour le soutien de l'industrie musicale allemande. On estime que ces fonds dédiés à la musique approchent de 200 M€ avec une priorité portée sur les artistes (soutien à la création, préproduction, etc.) et le secteur du *live* (aides aux petits et grands festivals, soutien aux salles de spectacle). Si le plan de financement ne recouvre pas l'ensemble des composantes de la filière (les éditeurs et les producteurs phonographiques n'étant pas ciblés), il n'en demeure pas moins très important. Plus récemment, le Gouvernement fédéral a annoncé à l'été 2021 un fonds spécial (*Sonderfonds Ausfallabsicherung*

Kulturveranstaltungen) de 2,5 Md€ pour les événements culturels, comprenant un fonds de 1,9 Md€ de compensation des pertes financières liées aux restrictions de jauge et 600 M€ de fonds d'assurance pour les événements culturels du 2nd semestre. Si ce fonds spécial concerne l'ensemble du secteur événementiel et culturel, on peut supposer que le secteur *live* de la musique pourra largement en bénéficier.

Il semble également important de préciser que, compte tenu de l'organisation administrative du budget de la culture en Allemagne, État fédéral, une part conséquente des fonds de soutien et d'accompagnement de la filière culturelle est développée au niveau des municipalités et des *Länder*. Pour donner un ordre de grandeur, selon le rapport *Kulturfinanzbericht 2020*, le secteur public avait dépensé un total de 11,4 milliards d'euros pour la culture avant l'arrivée de la pandémie. Sur ce total, 44 % proviennent des municipalités, un peu moins de 39 % des *Länder*, et 17 % du Gouvernement fédéral. Les acteurs locaux ont donc une forte responsabilité dans l'attribution des fonds culturels.

En *Italie*, un plan global de soutien à la culture a été mis en place avec une répartition sectorielle fléchée. C'est ici l'ensemble du secteur de la musique qui a pu bénéficier de fonds dédiés importants. Sur un total de 126,3 M€ pour la musique principalement orientés vers le *live* (accompagnement des professionnels de la musique *live*, des organisateurs de concerts et des gérants de clubs ; soutien aux annulations de concerts ; soutien aux festivals, chœurs et orchestres), on trouve également un soutien à la production phonographique et à l'éducation musicale des jeunes de moins de 16 ans.

3. Un secteur *live* globalement aidé et des OGC largement mobilisés

Si une analyse quantitative par secteur d'activité de l'industrie musicale (*live*, *recording*, *publishing*) est rendue presque impossible du fait des difficultés méthodologiques exposées précédemment, il est cependant évident que le secteur du *live* a bénéficié de l'essentiel des aides gouvernementales, les autres métiers étant peu évoqués. De plus, alors que les soutiens au spectacle vivant s'inscrivent dans des fonds publics, l'édition musicale bénéficie d'aides émanant des organismes de gestion collective privés (OGC). Parmi les aides également identifiées, peu concernent le *recording* de manière spécifique, mais des aides aux artistes sont plus souvent observables.

[Le soutien aux acteurs du *live* globalement observé à l'échelle européenne](#)

Le soutien au secteur du *live* s'inscrit dans des aides à la culture ou à l'événementiel sans que les montants fléchés en direction de la musique soient clairement établis. Ainsi, au **Royaume-Uni**, le Department for Digital, Culture, Media & Sport (DCMS) a annoncé en juillet 2020 un fonds de relance culturelle de 1,82 Md€ pour aider les institutions culturelles, artistiques et patrimoniales à faire face à la pandémie et pour consolider leur situation financière. Porté à un total de 2,33 Md€ au moment de la rédaction de cette étude, ce fonds a été administré en Angleterre par des entités telles que BFI (British Film

Institute, pour le cinéma et la télévision) et Arts Council England (pour les arts et la culture). Au niveau de la filière musicale, les salles et festivals de musique étaient éligibles au même titre que l'ensemble du spectacle vivant. Des festivals qui n'avaient pas l'habitude de recevoir des aides publiques ont pu bénéficier de ces fonds, ce qui représente un changement de paradigme dans le financement de la musique au Royaume-Uni (le financement des festivals reposant essentiellement sur le *sponsoring* et la billetterie).

De même, en **Suisse**, on observe des soutiens importants sous forme d'aides d'urgence aux entreprises culturelles, d'indemnisation des pertes financières pour les entreprises de la culture et un programme de protection destiné aux grandes manifestations estivales en cas d'annulation. En **Espagne**, c'est un fonds dédié au maintien des arts du spectacle et des structures musicales qui a été débloqué à l'échelle nationale ; en **Irlande**, ce sont les entreprises du spectacle qui sont ciblées ; en **République tchèque**, un fonds est dédié aux lieux de spectacle ; en **Autriche** et en **Finlande**, les soutiens s'orientent vers le secteur culturel et événementiel ; tandis qu'au **Portugal**, un fonds global de soutien est proposé en faveur des salles, cinémas, promoteurs, producteurs, agents et artistes.

[Les aides directes aux artistes](#)

Beaucoup de pays ont soutenu les artistes (tous secteurs confondus) dès le début de la pandémie, dans le cadre de fonds dédiés qui ont été, la plupart du temps, répartis sous forme de bourses. C'est le cas au **Danemark**, en **Norvège**, en **Finlande**, au **Portugal**, en **Croatie** par exemple.

On observe également des assouplissements de l'accès à l'allocation chômage pour les artistes et techniciens en **France** ou en **Belgique**. Au **Luxembourg**, les artistes professionnels et acteurs culturels en difficulté ont pu bénéficier d'une aide sociale mensuelle jusqu'à hauteur du salaire minimum local. En Roumanie, le gouvernement a annoncé une indemnité temporaire de 75 % du salaire moyen avant impôts pour les artistes. En **Espagne**, un accès extraordinaire aux allocations de chômage a été créé pour les artistes de spectacles publics inclus dans le régime général de sécurité sociale, selon des critères bien spécifiques et pour une durée maximale de 180 jours.

[L'intervention des organismes de gestion collective](#)

En parallèle, la rapidité des OGC à réagir en faveur de leurs membres est notable, dans des proportions très variables selon les pays. Les fonds de soutien mis en œuvre par les sociétés de droits d'auteur et droits voisins sont souvent issus des redevances provenant des droits collectés les années précédant la crise (2019 principalement). La variété des mesures est à souligner : avances sur les droits, compensations de pertes, réduction des taxes sur l'organisation des concerts en livestream, accès anticipé aux fonds de retraite, aides d'urgence d'assistance sociale pour les membres les plus touchés, etc.

Une solidarité des membres de ces OGC envers les plus démunis face à la crise est souvent soulignée. Les OGC ont parfois collaboré entre eux (droits d'auteur et droits voisins

notamment) pour financer et mettre en œuvre ces fonds de soutien aux auteurs, compositeurs, interprètes. C'est notamment le cas au **Portugal**, en **Irlande** et en **Hongrie**. Certains OGC et pouvoirs publics ont collaboré dans le but d'assurer une redistribution des aides aux métiers de la musique. Parmi ces collaborations, on peut citer :

- la GEMA et la GVL avec le ministère de la Culture et des Médias en **Allemagne** ;
- la Buma/Stemra avec le ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sports aux **Pays-Bas** ;
- l'OSA avec le ministère de la Culture en **République tchèque** ;
- la Sacem et le CNM en **France** ;
- la TONO et le ministère de la Culture en **Norvège**.

Quelques soutiens particuliers

Enfin, peu de stratégies se sont orientées vers le soutien de la « demande de culture ». C'est néanmoins le cas au **Danemark**. En juin 2020, le ministère de la Culture danois a annoncé un « forfait estival » pour stimuler l'économie d'été danoise et favoriser l'accès aux activités culturelles pendant l'été. Ce dispositif doté de 94 M€ pouvait couvrir des transports publics à moindre coût, des réductions sur les activités culturelles et des activités gratuites pour les personnes âgées. C'est également le cas en **Autriche**, où 4 millions d'euros ont été fléchés pour le développement des publics dans les espaces culturels par la mise en place de tarifs et abonnements avantageux.

4. Le constat d'une forte disparité de situations

La diversité des réponses proposées par les gouvernements en termes de montant et de stratégie peut s'expliquer par l'hétérogénéité des pays européens en termes d'organisation administrative et politique, de taille de marché, de degré de structuration du secteur musical et de logiques historiques d'intervention publique.

Les différences liées à l'organisation administrative de l'État

Les États qui déclinent leurs politiques culturelles à l'échelle territoriale présentent souvent des montants relativement faibles de soutien à la filière musicale à l'échelle nationale (**Espagne**, **Belgique**, par exemple). Si le plan national peut alors sembler relativement faible en montant et dans la diversité des aides proposées à la culture, il cache souvent un relais important de financement à l'échelle territoriale. La manière d'administrer les aides est également variable. On constate dans certains pays un plan important de financement du gouvernement mais, contrairement à la France, à travers une redistribution des ressources au sein d'un maillage territorial plus précis, via une administration locale ou des organismes locaux de soutien à la culture (les Arts Councils au **Royaume-Uni** par exemple). Deux cas particuliers peuvent être soulignés : l'**Allemagne** et la **Suisse**. Ces deux pays présentent

des plans nationaux importants qui se cumulent avec un très fort investissement à l'échelle des *Länder* et des cantons.

Les différences de taille de marché des pays étudiés

À l'organisation administrative des États s'ajoute la question de la taille du marché de la musique. Les plans culturels nationaux les moins dotés financièrement se situent en général dans des pays de taille relativement petite et ayant un marché de la musique parmi les moins structurés d'Europe, tandis que les plans de soutien de plus grande ampleur, qu'ils soient dirigés vers la culture ou plus spécifiquement vers la filière musicale, concernent des pays où l'industrie musicale est plus structurée (présence de représentants des métiers de la filière, nombre important d'acteurs dans le secteur de la musique, part de l'industrie musicale dans le PIB). Les financements vont en général au-delà du soutien ponctuel aux artistes et recouvrent l'ensemble du secteur du spectacle vivant et parfois au-delà.

Les différences liées aux logiques historiques d'intervention publique en faveur de la musique

Les différences d'intervention des politiques publiques en faveur de la culture étaient, dans une situation pré-Covid, déjà importantes en Europe, comme en atteste le rapport *Analysis of market trends and gaps in funding needs for the music sector* de la Commission européenne publié en 2020.

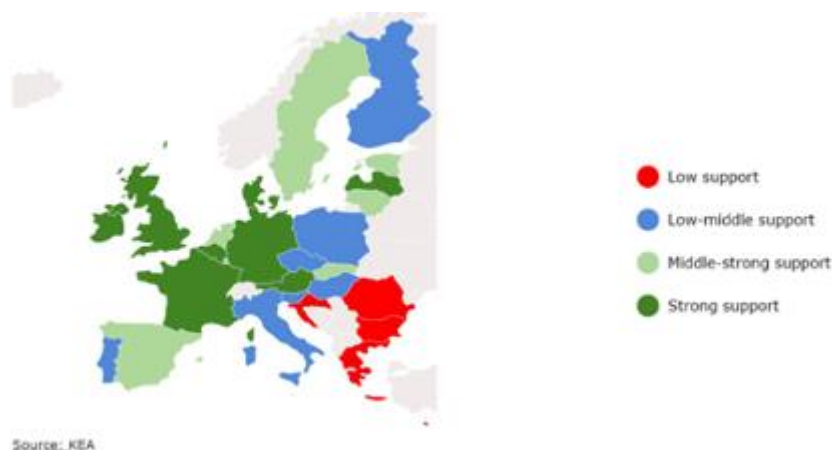
Ce rapport identifie :

- des pays présentant un faible soutien à la filière musicale. Il s'agit d'États finançant principalement des lieux de diffusion prestigieux, souvent dans le secteur de la musique classique (Grèce et Roumanie), ainsi que des pays ayant un schéma de financement de la musique à l'échelle nationale (Chypre, Croatie), mais sans présenter d'organisme public ou semi-public pour le mettre en œuvre. Peu de réglementations ou de politiques fiscales spécifiques à la musique y sont mises en œuvre ;
- des pays présentant un soutien moyen à la filière musicale. Ces pays présentent en plus des précédents un ministère de la Culture ou un établissement public (ou semi-public) déclinant des aides financières en faveur de la filière. Les montants alloués sont néanmoins très variables. Ils sont plutôt faibles en **Slovénie** ou en **République tchèque** par exemple. Ils sont plus importants en **Slovénie**, **Hongrie** ou au **Portugal**, mais s'inscrivent souvent dans le cadre d'aides à la culture et ne sont pas toujours ciblés vers le secteur de la musique uniquement (bien que ce dernier puisse en bénéficier) ;
- des pays présentant un soutien conséquent à la filière musicale. Cette catégorie englobe des pays ayant un véritable soutien à la filière musicale, souvent porté par des institutions publiques ou semi-publiques : la **Slovaquie**, la **Suède**, les **Pays-Bas**. La **Lituanie** et le **Luxembourg** intègrent cette catégorie malgré l'absence

d'organisme public dédié au financement de la culture car les deux pays ont développé d'importants financements en faveur de la musique en comparaison avec la taille de leur marché et le développement de leur industrie musicale ;

- des pays ayant un soutien très important de la filière musicale. Ces pays ont un niveau de financement de la musique plus élevé que les précédents, couvrent l'ensemble des esthétiques de la filière et s'adressent à la plupart des métiers de la musique. Il s'agit de la **France**, du **Danemark**, du **Royaume-Uni**, de l'**Allemagne**, de l'**Autriche** et de la **Belgique** notamment.

Figure 1 : Niveaux de soutien à la filière musicale dans l'Union européenne



Par conséquent, beaucoup de pays dotés d'organismes publics ou semi-publics, ou ayant un ministère de la Culture déjà impliqué dans le soutien à la filière musicale, ont pu rapidement renforcer les dispositifs existants en allongeant les budgets, en prenant en charge une part plus importante des dépenses des projets soutenus, en élargissant les critères d'éligibilité pour donner accès aux aides à un plus grand nombre d'opérateurs. Ils ont souvent développé par la suite des fonds spécifiques et exceptionnels pour financer de manière plus directe et conséquente les entreprises les plus touchées (salles de spectacle, festivals). Ainsi, la **France** a su réagir rapidement à la situation de crise du secteur de la musique grâce à la préexistence d'une culture de l'intervention publique dans le secteur de la musique et par la jeune existence du Centre national de la musique dédié à cette filière. De même, en **Allemagne**, l'existence d'un opérateur centralisé de soutien à la filière musicale (Initiative Musik) a permis la mise en œuvre rapide d'un plan à l'échelle nationale adapté au secteur de la musique. Au **Royaume-Uni**, les musiques actuelles dont l'économie repose fortement sur les financements privés ont bénéficié de manière plutôt inédite des financements des Arts Councils. Si le niveau et la stratégie d'intervention des États sont souvent corrélés au niveau d'investissement pré-crise, on constate des exceptions. En **Italie**, pays caractérisé par un niveau d'intervention moyen, on constate un très fort niveau de soutien pendant la pandémie.

5. Une stratégie de relance encore timide

La relance du secteur culturel est une préoccupation qui apparaît bien dans les communiqués des gouvernements, mais les aides se concentrent encore aujourd'hui principalement sur le maintien du fonctionnement des entreprises dans des programmes de sauvetage ou de compensation. Il s'agit souvent de mesures d'urgence qui ont été par la suite prolongées au fur et à mesure que la crise s'ancrait dans la durée.

On notera tout de même des aides spécifiques à la transition numérique du secteur observée pendant la crise : aides aux diffusions alternatives en **France**, mise en œuvre d'appels à projets pour le développement des arts et de la culture en ligne en **Croatie**, élargissement au livestream de l'aide à l'export en **Allemagne**, adaptation des performances scéniques au livestream ou aides à des projets artistiques innovants en **Autriche**.

Pendant les périodes d'accalmie de la pandémie, davantage de soutiens à des projets d'investissement ou liés à l'innovation sont observés. En **Autriche**, 10 millions d'euros ont été fléchés en direction de la rénovation et de la modernisation des espaces culturels fermés, incluant les infrastructures numériques. De même, les organismes publics ou semi-publics ont souvent maintenu des aides aux infrastructures (en **Allemagne** par exemple) en plus des aides exceptionnelles liées à la pandémie.

Partie 2 : Fiches pays

1. Pays ayant développé un plan de soutien avec des fonds spécifiques nationaux et publics pour la musique

ALLEMAGNE

(4^e marché du *recording* et du *publishing*, 2^e marché du *live*¹)

En bref

Échelle fédérale

- principale aide publique à la culture : *Neustart Kultur* (aide à la culture en général),
somme initiale : 1 Md€ (juin 2020),
somme actuelle : 2 Md€ (septembre 2021),
gestionnaires du volet musique : Initiative Musik, Musikfonds et divers (dont les OGC),
somme musique : estimée à 110 M€ pour le gestionnaire Initiative Musik, estimée à près de 200 M€ au total,
période : 2020–2024 ;
- ministère fédéral des Finances : programme *Sonderfonds Ausfallabsicherung Kulturveranstaltungen*,
montant : 2,5 Md€ pour le secteur événementiel culturel, répartis comme suit :
 - 1,9 Md€ : fonds de compensation des pertes financières (restrictions de jauge),
 - 600 M€ : fonds d'assurance pour l'annulation des événements du 2nd semestre 2021.

Échelle territoriale

En plus d'un important plan national en faveur de la filière musicale, l'Allemagne présente divers plans de financements complémentaires à l'échelle des *Länder*. Par exemple, la Bavière a mis en place un programme d'aide de 210 M€ (*Kultur-Rettungsschirm*), la Hesse a débloqué 30 M€ sous forme de bourses individuelles, et Berlin a développé un ensemble de mesures de soutien au secteur culturel estimé à 75 M€.

Aides des OGC

Le ministère de la Culture et des Médias (BKM) a attribué 90 millions d'euros aux OGC allemands pour la mise en place de programmes de bourses envers leurs membres. Dans le secteur de la musique, la GVL et la GEMA se sont vu attribuer 30 millions d'euros chacun.

- GEMA :
 - mars 2020 : programme d'aide d'urgence de 40 M€ : avances + aides financières aux membres les plus démunis,
 - août 2021 : 30 M€ supplémentaires apportés par le gouvernement à travers *Neustart Kultur* (bourses de 5 000 € aux auteurs-compositeurs de la GEMA) ;
- GVL :
 - mars 2020 : programme d'urgence de 41,9 M€ : avances aux producteurs phonographiques membres,
 - août 2021 : 30 M€ supplémentaires apportés par le gouvernement à travers *Neustart Kultur* (bourses de 5 000 € aux interprètes de la GVL).

Avec la crise Covid-19, un programme de soutien spécifique intitulé *Neustart Kultur* a été mis en place par le Gouvernement fédéral dès le printemps 2020. Il était au départ doté

¹ Sources : chiffres 2019 et 2020 de l'IFPI, de la CISAC et de l'*International Ticketing Yearbook*.
Idem pour les mentions suivantes.

de 1 milliard d'euros, et une prise de parole de la ministre de la Culture Monika Grütters le 14 septembre 2021 fait état de 2 milliards d'euros pour ce programme qui pourrait courir jusqu'en 2024. Ce programme de sauvetage et de relance pour les secteurs de la culture et des médias a été décliné de manière sectorielle. Les fonds dédiés à la musique sont administrés en partie par Initiative Musik, opérateur du ministère fédéral de la Culture pour le soutien de l'industrie musicale allemande. Initiative Musik finance habituellement la création musicale, l'export, les petites structures destinées aux concerts et le développement d'infrastructures pour la filière. On estime que, dans le cadre du *Neustart Kultur*, c'est une enveloppe de plus de 100 M€ qui a été gérée par Initiative Musik.

Le premier programme financé par *Neustart Kultur* via Initiative Musik est celui du soutien aux artistes (un programme préexistant dont les critères d'éligibilité et l'enveloppe disponible ont été élargis). Sont concernés les artistes-interprètes et leur entourage professionnel, mais également depuis la pandémie les auteurs-compositeurs. Le programme finance la composition et la conception, la production et l'enregistrement, la production de supports sonores, la production de vidéos et de contenus, la promotion et le marketing, les tournées, les répétitions pour un enregistrement en studio et les concerts. L'enveloppe initiale est inconnue mais elle a été rallongée de 10 M€ en juin 2021 grâce aux fonds du *Neustart Kultur*. À ce jour, 650 bourses ont été octroyées à des artistes ou à leur entreprise partenaire (tourneur, label, manager, etc.). Plusieurs autres programmes préexistants ont été adaptés à la situation Covid. Par exemple, le plafond de l'aide à l'export est plus important pour la promotion et le marketing, l'aide est élargie au livestream et la part de financement sur les dépenses totales des projets augmente. À mesure que la crise a perduré, trois programmes ont été créés dans le cadre de *Neustart Kultur*, suivant la stratégie d'un plan de sauvetage soutenant l'infrastructure musicale allemande :

- un programme dédié aux petits festivals avec une enveloppe de 6 millions d'euros et des montants alloués plafonnés à 75 000 € [118 demandes ont été approuvées dans ce sous-programme] ;
- un programme dédié aux événements musicaux *live* et festivals avec une enveloppe de 60 M€ et des montants alloués plafonnés à 250 000 € pour les festivals d'échelle nationale et 800 000 € par structure pour celles ayant une activité plus régulière [486 candidatures approuvées réparties sur 246 organisateurs de festivals et 240 organisateurs de musique *live*] ;
- un programme dédié aux petites et moyennes salles (clubs) avec une enveloppe de 32 millions d'euros et des montants alloués plafonnés de manière variable en fonction des salles (jauge 250 places = 50 000 € ; jauge 1 000 places = 100 000 € ; jauge 2 000 places = 150 000 €) [439 clubs bénéficiaires].

Musikfonds (autre organisme fédéral accompagnant la filière musicale) a également obtenu la gestion de certains fonds du programme *Neustart Kultur*, notamment :

- les bourses pour les artistes de la scène musicale actuelle afin de permettre à ces derniers de développer des idées pour la musique pendant et après les restrictions causées par la pandémie. Il peut s'agir, par exemple, de recherches, de concepts pour la musique à la fois dans l'espace numérique et public, de projets de composition... ;
- les bourses pour les ensembles indépendants et orchestres indépendants.

Par ailleurs, la GEMA (équivalent de la Sacem) a jusqu'en novembre 2020 coordonné le financement du programme d'investissement pour les salles de concert, les clubs de musique et les festivals.

Via *Neustart Kultur*, d'autres institutions ont en partie financé la musique :

- Kulturstiftung des Bundes (fondation culturelle du Gouvernement fédéral) – programme *Reload* [6 M€] : octroi de bourses pour les artistes de la scène, dont la musique contemporaine ;
- Deutschen Musikrat (Conseil allemand de la musique) – programme de bourses classiques [10 M€] : environ 1 500 musiciens indépendants de la scène musicale classique, interprètes de la musique ancienne à la musique ancienne moderne, ont reçu des bourses de 6 000 € chacun ;
- Bundesmusikverband Chor & Orchester (association fédérale de la musique de chœur et orchestres) – *Impuls* (fonds préexistant renforcé) [10 M€] : s'adresse aux ensembles de musique amateur dans les zones rurales ;
- Deutschen Musikrat (Conseil allemand de la musique), en coopération avec la Society Of Music Merchants (SOMM) : aide à la transition numérique dans les lieux de vente de musique (partitions et ventes d'instruments) [4 M€].

Le Gouvernement fédéral s'est aussi impliqué dans des projets spécifiques tels que le financement d'un projet modèle de numérisation de salles de concert avec la salle Pierre Boulez à Berlin, en collaboration avec le Center for Digital Cultures (CDC). Le gouvernement a apporté 2 M€.

En juillet 2020, le ministère de la Culture a également annoncé une aide ponctuelle d'urgence de 5,4 M€ aux orchestres et ensembles indépendants à travers le programme *Exzellente Orchesterlandschaft Deutschland*. Au total, 27 orchestres indépendants ont reçu jusqu'à 200 000 euros chacun, dont l'Akademie für Alte Musik Berlin, l'Ensemble Musikfabrik et le Mahler Chamber Orchestra. En réalité, ce programme d'excellence existait avant la pandémie, mais il a été renforcé financièrement en 2020, et les critères d'éligibilité ont été élargis.

Plus récemment, le Gouvernement fédéral a annoncé à l'été 2021 un fonds spécial (*Sonderfonds Ausfallabsicherung Kulturveranstaltungen*) de 2,5 Md€ pour les événements culturels, comprenant un fonds de 1,9 Md€ de compensation des pertes financières liées aux restrictions de jauge et 600 M€ de fonds d'assurance pour les événements culturels du 2nd semestre. Si ce fonds spécial concerne l'ensemble du secteur événementiel et culturel, on peut supposer que le secteur *live* de la musique pourra largement en bénéficier.

À l'échelle territoriale, bien que la liste exhaustive n'existe pas, les *Länder* ont pu attribuer des aides spécifiques parfois conséquentes. En Hesse par exemple, au mois de février 2021, 30 M€ ont été distribués à plus de 4 800 représentants du secteur culturel et événementiel sur les premiers versements. La distribution s'est faite sous forme de bourses de 2 500 €.

La capitale-*Land* de Berlin a mis en place une subvention d'aide aux entreprises culturelles dès avril 2020, qui en est aujourd'hui à sa quatrième vague de financement. On estime à 75 M€ le total des aides ayant pu bénéficier à la filière culturelle (aides aux entreprises et aux indépendants, aides aux projets, bourses d'étude, aides aux équipements pour la ventilation et la purification de l'air, mesures visant à attirer de nouveaux publics locaux, etc.). Les clubs berlinois ont bénéficié de 300 000 €.

Des projets plus modestes ont également été financés comme la récente édition du Jazz City Hamburg Sampler pour un montant de 130 000 €.

À noter que certaines sommes investies par les *Länder* peuvent provenir de subventions décidées à l'échelle fédérale, comme le programme *Kultur-Rettungsschirm* mis en place par la Bavière en mai 2020 (210 M€) ou l'*Überbrückungshilfe III*, mesure transversale et soutien à l'économie générale datant d'avril 2021 (2,5 Md€).

Des aides spécifiques à la musique ont également été fournies par la GEMA (droits d'auteur) et la GVL (droits voisins). Au printemps 2020, elles ont mis en place des fonds de respectivement 40 M€ et 41,9 M€ provenant des redevances et destinés à payer des avances aux membres bénéficiaires. Les 41,9 M€ de la GVL ciblent exclusivement les producteurs phonographiques.

Certaines mesures du *Neustart Kultur* ont également été gérées par ces organismes. En août 2021, le ministère de la Culture et des Médias (BKM) a attribué 90 millions d'euros aux OGC allemands pour la mise en place de programmes de bourses envers leurs membres. Dans le secteur de la musique, la GVL et la GEMA se sont vu attribuer 30 millions d'euros chacune, permettant d'allouer des bourses de 5 000 € à leurs membres (les auteurs-compositeurs pour la GEMA, les interprètes pour la GVL).

ITALIE

(12^e marché du *recording*, 6^e marché du *live* et du *publishing*)

En bref

Échelle nationale

- plan de sauvegarde général de l'économie : 48,6 M€,
gestion : ministère de l'Économie,
répartition : 81 000 personnes ont touché 600 € ;
- fonds d'urgence pour le spectacle : 130 M€ ;
- fonds d'urgence pour les entreprises culturelles : 210 M€ ;
- répartition dans la musique (sur un total de 126,3 M€) :
 - 35 M€ pour accompagner les professionnels de la musique *live*, les organisateurs de concerts et les gérants de clubs,
 - 12 M€ en soutien aux annulations de concerts,
 - 10 M€ pour l'éducation musicale des moins de 16 ans,
 - 5,3 M€ en soutien à l'industrie de la musique, de la phonographie et du disque,
 - 2,5 M€ supplémentaires pour les festivals, chœurs et orchestres,
 - 1,5 M€ en soutien au jazz,
 - plus de 60 M€ en faveur des structures lyriques et symphoniques.

Aides des OGC

- SIAE (droits d'auteur) : fonds de soutien aux artistes de 13 M€ récoltés sur la copie privée ;
- NUOVOIMAIE (rémunération équitable) : fonds de soutien aux membres de 7,5 M€ (1 000 € par membre) ;
- AFI (droits phonographiques) : 100 000 € pour accompagner ses membres.

En Italie et à l'échelle nationale, les mesures d'urgence pour soutenir la culture et le divertissement totalisent 4,38 Md€ de ressources.

On note qu'un fonds d'urgence de 130 M€ a été mis en place en avril 2020 pour soutenir les manifestations culturelles et la production d'événements. 210 M€ ont également été réunis pour porter assistance aux entreprises culturelles, tous secteurs confondus.

Dans la musique, on constate [la répartition suivante](#) :

- 35 M€ pour accompagner les professionnels de la musique *live*, les organisateurs de concerts et les gérants de clubs ;
- 12 M€ en soutien aux annulations de concerts ;
- 10 M€ pour l'éducation musicale des moins de 16 ans ;
- 5,3 M€ en soutien à l'industrie de la musique, de la phonographie et du disque ;
- 2,5 M€ supplémentaires pour les festivals, chœurs et orchestres ;
- 1,5 M€ en soutien au jazz ;
- plus de 60 M€ en faveur des structures lyriques et symphoniques ;

La SIAE a mis de côté 13 M€ issus de 10 % de la copie privée pour aider les auteurs-compositeurs en mars 2020. La NUOVOIMAIE a mis en place un fonds de soutien de

7,5 M€ en mai 2020 à destination de ses membres. L'AFI (droits phonographiques) a de son côté récolté 100 000 € pour accompagner ses membres.

2. Pays ayant développé un plan de soutien, de grande ou moyenne ampleur, pour la culture, l'événementiel ou le spectacle vivant

- Royaume-Uni
- Pays-Bas
- Autriche
- Suède
- Suisse
- Danemark
- Norvège
- Belgique
- Irlande
- Espagne
- République tchèque
- Finlande
- Portugal
- Estonie
- Pologne
- Hongrie
- Croatie

ROYAUME-UNI

(3^e marché du *recording*, 4^e marché du *live*, 5^e marché du *publishing*)

En bref

Échelle du royaume

- aide principale : Department for Digital, Culture, Media and Sport (DCMS) – fonds gouvernemental d'aide à la culture et au patrimoine, montant total : 2,33 Md€ ;
- Live Events Reinsurance Scheme : régime d'assurance porté par le gouvernement et géré par des assureurs privés, montant total : 872 M€.

Déclinaison à l'échelle nationale

- Angleterre : Arts Council England – *Culture Recovery Fund* (aide à la culture en général), montant total : 1,16 Md€ annoncé par le DCMS, secteur soutenu : culture et patrimoine ;
- Écosse : Arts Council Scotland – fonds de 27,9 M€, secteur soutenu : culture et événementiel, nombre de bénéficiaires : 79 structures ;
- Irlande du Nord : Arts Council of Northern Ireland – bourses de 1 393 € à 5 805 €.

Aides des OGC

- PRS for Music (*publishing*), PRs Members' Fund et PRS Foundation : fonds d'urgence de 2,33 M€ (fin 2020), bénéficiaires : membres de la PRS, critère d'admission : plus de 582 € et moins de 5 820 € de royalties l'année précédente, nombre de bénéficiaires : plus de 4 000 (fin 2020), répartition : bourses forfaitaires au cas par cas ;
- PPL (*recording*) : don de 819 460 000 € aux fonds de solidarité de Help Musicians, de la Musicians' Union et de l'AIM.

Au Royaume-Uni, les aides à la filière musicale ont largement été portées par les quatre Arts Council nationaux (Arts Council England, Creative Scotland, Arts Council of Wales, Arts Council of Northern Ireland) qui ont distribué des fonds gouvernementaux pour soutenir la culture et le patrimoine au niveau national.

Le Department for Digital, Culture, Media & Sport (DCMS) a annoncé en juillet 2020 un fonds de relance culturelle de 1,82 Md€ pour aider les institutions culturelles, artistiques et patrimoniales à faire face à la pandémie et pour consolider leur durabilité. Porté à un total de 2,33 Md€ au moment de la rédaction de cette étude, ce fonds a été administré en Angleterre par des entités telles que BFI (pour le cinéma et la télévision) et Arts Council England (pour les arts et la culture). Dans les autres pays du Royaume-Uni, un financement similaire a été distribué par Creative Scotland, Arts Council of Northern Ireland, Arts Council of Wales et Creative Wales. Ces organismes financés par l'État et par la loterie nationale sont les financeurs habituels des établissements culturels (dont le spectacle vivant). Les

Arts Councils n'ont pas fléchi les aides par secteur mais ont proposé des fonds communs aux différents secteurs.

À ce jour, l'Arts Council of England a annoncé l'équivalent de 1,16 Md€ d'investissements, disponibles pour le secteur culturel et événementiel, répartis comme suit :

- 805 M€ de subventions : 4 283 subventions de 187 952 € en moyenne ;
- 70 M€ de subventions *Capital Kickstart* attribués à 74 bénéficiaires ;
- 286 M€ de prêts garantis.

350 M€ supplémentaires seront alloués d'ici fin 2021.

En avril 2021, le gouvernement écossais proposait à travers le Arts Council Scotland un fonds de 27,9 M€ qui prévoyait deux vagues de financement pour soutenir le secteur culturel et événementiel. 79 structures ont été aidées lors de la première vague.

De juillet 2020 à mars 2021, l'Irlande du Nord a fourni au même secteur des bourses entre 1 393 € et 5 805 €. Ces aides sont toujours en cours.

Au niveau de la filière musicale, c'est le secteur du *live* qui a bénéficié de ces aides à travers le financement de salles, de festivals et de programmation numérique. Des festivals qui n'avaient pas l'habitude de recevoir des aides publiques ont pu bénéficier de ces fonds, ce qui représente un changement de paradigme dans le financement de la musique au Royaume-Uni (le financement des festivals reposant sur le *sponsoring* et la billetterie).

En août 2021, le gouvernement a annoncé le lancement en septembre 2021 du Live Events Reinsurance Scheme pour une durée d'un an. Ce nouveau régime d'assurance doté de 872 M€ devrait permettre aux organisateurs de concerts et d'événements culturels d'être couverts en cas d'annulation liée à la pandémie. Le gouvernement s'est associé à des assureurs privés pour mettre en œuvre ce programme.

À noter que le secteur du *live*, habituellement financé par le secteur privé, a également bénéficié de fonds privés non négligeables de la part des *trusts* et fondations.

La mairie de Londres a donné l'équivalent de 522 545 € au Music Trust Venue, de manière à contribuer au fonctionnement de 147 salles locales.

La PRS (équivalent Sacem) a développé fin avril un fonds d'urgence de plus de 2,46 M€ à destination de plus de 3 000 membres à faibles revenus pour l'année 2020 (moins de 5 820 € de royalties). La répartition s'est faite sous forme de bourses à 1 170 €. La PPL (droits voisins) a quant à elle contribué par un don de 819 460 € à divers fonds de solidarité envers les musiciens les plus touchés par la crise. Ces fonds sont notamment portés par la Musicians' Union, Help Musicians, Association of Independent Music (AIM), Music Managers Forum, Stagehand et Spotify, qui font partie des nombreux organismes et entreprises privés du Royaume-Uni (hors OGC) à avoir mis en place des initiatives de solidarité envers l'industrie musicale, principalement envers les indépendants peu concernés par les fonds gouvernementaux.

PAYS-BAS

(1^o marché du *recording*, 11^e marché du *publishing*, 7^e marché du *live*)

En bref

Échelle nationale

- aide générale au fonctionnement du secteur culturel : 300 M€ (avril 2020) puis 482 M€ (août 2020) ;
- aide mixte (publique et privée) aux industries culturelles : 36 M€, répartition : bourses de 5 000 à 10 000 €, nombre de bénéficiaires : 828 sur 1 106 candidatures ;
- fonds de garantie d'annulation des événements : 300 M€.

Aides des OGC

- aide aux auteurs-compositeurs et éditeurs (Buma/Stemra) : 2,75 M€ (2,4 M€ en provenance de l'État), répartition : de 1 500 € à 5 000 € par auteur-compositeur demandeur, de 7 500 € à 30 000 € par éditeur demandeur, nombre de bénéficiaires : 633 bourses distribuées ;
- SENA : 1,9 M€ à destination des producteurs et des musiciens (compensation des pertes de droits voisins), montant individuel : 2 000 € à 4 000 € pour les producteurs et 400 € à 600 € pour les musiciens.

En avril 2020, le gouvernement a soutenu le secteur culturel à hauteur de 300 M€ déclinés sous forme de subventions supplémentaires aux institutions et aux festivals soutenus par les fonds nationaux de la culture (153 M€), d'augmentation du budget culturel des collectivités pour soutenir leurs institutions municipales (48,5 M€), de renforcement des facilités de crédit pour les monuments nationaux (50 M€) et les acteurs culturels privés via Cultuur+Ondernemen (30 M€).

En août 2020, le ministère néerlandais de l'Éducation, de la Culture et des Sciences a annoncé une aide financière supplémentaire de 482 M€ pour le secteur culturel, répartie de la manière suivante :

- 200 M€ pour les institutions culturelles ;
- 20 M€ pour la préservation des musées privés et des collections d'art d'importance nationale ;
- 15 M€, en collaboration avec le ministère des Affaires économiques, pour la préservation du patrimoine nautique national ;
- 15 M€ pour les productions cinématographiques ;
- 218 M€ afin de permettre aux municipalités de soutenir l'infrastructure culturelle locale et de compenser les dommages subis.

Entre l'été 2020 et l'été 2021, un autre fonds de financement mixte a été mis en place, impliquant notamment le ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sciences et le fonds de soutien culturel BankGiro Loterij. Sur ces 36 M€, distribués en bourses de 5 000 à 10 000 €, plus de 828 subventions ont été distribuées sur 1 106 candidatures environ. Ce

fonds a notamment bénéficié au *live* et à la production de spectacles, secteur qui avec l'événementiel bénéficie également d'un fonds de garantie d'annulation de 385 M€ pour deux ans, géré par la banque Triodos. Le système de garantie est couvert par le mécanisme de garantie de l'Union européenne pour les secteurs culturels et créatifs (CCS GF).

Au début de la pandémie, les Pays-Bas ont lancé une action coordonnée entre le gouvernement et la Buma/Stemra. L'OGC avait annoncé un objectif de développer un fonds de soutien à l'édition musicale. Le fonds atteint finalement 2,75 M€ après une contribution de 2,47 M€ de l'État. Les montants individuels distribués se situent entre 1 500 € et 5 000 € pour les auteurs-compositeurs. Pour les éditeurs, ces sommes évoluent de 7 500 € à 30 000 €. 633 bourses ont été accordées à 575 auteurs-compositeurs et 58 éditeurs. À titre indicatif, la Buma comptait en 2015 plus de 1 200 membres éditeurs.

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sciences a également financé 900 000 € sur un fonds de la SENA (droits voisins) atteignant aujourd'hui 1,9 M€. Les producteurs peuvent demander entre 2 000 € et 4 000 € d'indemnisation de leur perte sur les royalties. Pour les musiciens, les montants individuels évoluent entre 400 € et 600 €.

AUTRICHE

(22^e marché du recording, 17^e marché du publishing, 16^e marché du live)

En bref

Échelle nationale

- soutien à l'événementiel : 300 M€ approuvés par la Commission européenne (début 2021), part musique : inconnue ;
- augmentation du fonds d'urgence de la Caisse de sécurité sociale des artistes (KSVF) à 10 M€ au début de la pandémie ;
- répartition de 40 M€ de subventions aux artistes et opérateurs culturels par le KSVF ;
- 140 M€ d'allocations temporaires pour les artistes affiliés à la sécurité sociale des indépendants (SVS) ;
- financement entre 500 000 € et 1,8 M€ des organismes culturels à but non lucratif (700 M€ au total) ;
- Neustart-Kultur autrichien (fonds de soutien gouvernemental à la culture en général) : 20 M€ pour le développement du livestream, des infrastructures culturelles, des événements en plein air, des projets artistiques innovants et de l'audience.

Aides des OGC

- gestionnaire AKM et Austromechana (droits d'exécution publique et droits de reproduction mécanique),
montant : 1 M€,
répartition : prêt à taux zéro sur 2 ans allant jusqu'à 15 000 € ;
- la LSG (droits voisins) a distribué des bourses à la production musicale entre 500 € et 50 000 € sur la base d'un fonds de 1 million d'euros issus de la copie privée.

La TVA sur les activités artistiques et scéniques a été abaissée de 13 % à 5 %.

L'Autriche a rapidement mis en place une mesure transversale portée par les différentes WKÖ (chambres de commerce) fédérales. Ce fonds comprend 2 Md€ de soutien aux travailleurs indépendants. De manière plus spécifique au secteur culturel, le gouvernement a augmenté le fonds d'urgence de la Caisse de sécurité sociale des artistes autrichiens (KSVF) à 10 M€ au début de la pandémie.

La KSVF a été gestionnaire d'un fonds de subvention pour les artistes et opérateurs culturels porté à 40 M€. La répartition de la somme s'est effectuée en trois phases. Lors de la troisième, chaque bénéficiaire pouvait toucher entre 1 500 € et 3 300 €. Les artistes affiliés à la sécurité sociale des indépendants (SVS) ont également pu bénéficier d'un fonds de 140 M€ destiné aux allocations temporaires. Les demandeurs ont pu toucher 10 000 € sur 10 mois avant d'obtenir une tranche supplémentaire de 3 000 € au 2^e trimestre 2021.

Entre l'été 2020 et le premier semestre 2021, le gouvernement autrichien a financé les organismes à but non lucratif en difficulté du secteur culturel entre 500 000 € et 1,8 M€ par demande. Cette subvention couvre des coûts fixes comme les loyers ou les salaires

mais également les frais d'investissement. Le budget total de cette aide représente 700 millions d'euros.

Début 2021, 300 M€ avaient été débloqués pour le secteur événementiel (culture dont musique, sport, foires, etc.) et se divisent en subventions couvrant les pertes financières résultant d'une annulation ou d'une restriction importante de l'événement. Le fonds est géré par la Banque autrichienne de l'hôtellerie et du tourisme. Ce budget représente le double du portefeuille habituellement alloué à la culture.

À partir de mars 2021, le ministère de la Culture, des Arts, de la Fonction publique et du Sport a mis en place un programme à 20 millions d'euros intitulé *Neustart Kultur*. La somme est répartie de la manière suivante :

- 2 millions d'euros pour l'adaptation des performances scéniques au livestream (montant individuel des subventions : 35 000 € maximum) ;
- 2 millions d'euros pour les projets artistiques innovants (montant individuel des subventions : 5 000 pour la phase d'élaboration et jusqu'à 100 000 pour la mise en œuvre) ;
- 2 millions d'euros pour financer les projets artistiques et culturels en plein air (montant individuel des subventions : 10 000 à 80 000 €) ;
- 10 millions d'euros pour la rénovation et la modernisation des espaces culturels fermés, incluant les infrastructures numériques (montant individuel des subventions : 150 000 € maximum) ;
- 4 millions d'euros pour le développement d'audience dans les espaces culturels par la mise en place de tarifs et abonnements avantageux (montant individuel des subventions : 100 000 € maximum).

Les candidatures pour ces financements étaient possibles jusqu'à juillet 2021.

À l'échelle municipale, la ville de Vienne avait débloqué 6,3 M€ de bourses destinées aux artistes et aux scientifiques au printemps 2020. Chaque demande a pu obtenir 3 000 €. Dans la musique, on compte 585 bénéficiaires.

De manière plus spécifique à la musique, la LSG (droits voisins) a mis en place un système de bourses de 500 € à 50 000 € pour la production musicale, incluant le financement des clips. Le seuil de redevance minimum pour bénéficier de cette subvention a été abaissé à 250 € par an, bien que les montants soient répartis par tranches de revenus. Les critères d'éligibilité aux aides de la LSG ont ainsi été élargis, notamment aux labels les plus modestes. Cette ouverture s'appuie sur un fonds de 1 million d'euros, réuni en mars 2020 par la LSG sur la base des revenus issus de la copie privée.

En octobre 2020, l'AKM et Austromechana, ainsi que l'OESTIG (OGC), avaient développé un fonds de soutien à la création de 1 M€, distribuable sous la forme de prêts à taux zéro sur 2 ans allant jusqu'à 15 000 €.

La TVA sur les activités artistiques et scéniques a été abaissée de 13 % à 5 %.

SUÈDE

(15^e marché du *recording*, 15^e marché du *publishing*, 11^e marché du *live*)

En bref

Échelle nationale

- ministère de la Culture avec l'assistance de l'Arts Council Sweden (total 312,71 M€) :
 - 48,9 M€ à la culture en mars 2020,
 - 53,7 M€ à la culture en décembre 2020 dont 14,6 M€ aux annulations/reports d'événements et 39 M€ aux besoins spécifiques de la culture,
 - renfort de 136,8 M€ en avril 2021,
 - renfort de 73,3 M€ en juin 2021.

Aides des OGC

- STIM (droits d'auteur) : 5 M€ débloqués pour les auteurs-compositeurs, répartition : avances de 496 € à 19 846 €, nombre de bénéficiaires : 800.

Le 20 mars 2020, le gouvernement suédois a alloué 48,9 M€ à la culture, sans plus de détails sur la répartition de cette somme. Une rallonge de 53,7 M€ a été mise en place en décembre 2020. Ce réapprovisionnement a réservé 14,6 M€ aux annulations et reports d'événements et 39 M€ aux besoins spécifiques de la vie culturelle. Des aides aux artistes ont aussi été créées avec ces fonds. S'en sont suivis d'autres apports gouvernementaux, dont 136,8 M€ en avril 2021 et 73,31 M€ en juin 2021. L'Arts Council de Suède a joué un rôle important dans la gestion et la répartition de ces subventions.

À ce jour, ce sont 138 millions d'euros qui ont été distribués à 1 800 acteurs du secteur culturel dans le cadre du soutien aux besoins des entreprises de la culture et 27 millions d'euros qui ont été alloués à 774 acteurs culturels dans le cadre de l'annulation ou de la reprogrammation d'événements. L'Arts Council précise que le secteur de la musique est celui qui a le plus bénéficié de ces programmes.

La STIM (droits d'auteur) a mis en place un système d'avances en avril 2020 qui a bénéficié à 800 auteurs-compositeurs. Le total de la somme débloquée représente 5 M€, répartis en avances de 496 € à 19 846 €.

SUISSE

(18^e marché du *recording*, 15^e marché du *publishing*, 13^e marché du *live*)

En bref

Échelle fédérale et cantonale

- aide à la culture : 257,04 M€ dont :
 - 91,3 M€ d'aides aux entreprises culturelles,
 - 22,82 M€ d'aides aux acteurs culturels,
 - 132,38 M€ d'indemnisation des pertes des entreprises et acteurs culturels,
 - 9,13 M€ pour les associations culturelles amateurs ;
- renforcement des aides à la culture : 275 397 €, répartition : jusqu'à 80 % des coûts de fonctionnement couverts pour chaque bénéficiaire ;
- aide aux grandes manifestations estivales : 4,6 M€ maximum par bénéficiaire, en cas d'annulation ;
- aide générale à la relance de l'économie : 12,9 Md€.

Mise en place en mars 2020 d'un fonds culturel de 257,04 M€, répartis comme suit :

- aides d'urgence aux entreprises culturelles (92,46 M€) et aux acteurs culturels (23,12 M€) ;
- indemnisations pour pertes financières destinées aux entreprises culturelles, à but lucratif ou non, et aux acteurs culturels (134,07 M€) ;
- aides financières pour les associations culturelles d'amateurs (9,25 M€).

En décembre 2020, 275 000 € par bénéficiaire étaient mis à disposition des institutions culturelles. Cette subvention devait couvrir 80 % des coûts de structure.

Un fonds de relance tous secteurs confondus de 13 Md€ a été mis en place en mai 2020.

La production de concerts a été subventionnée en avril 2021 à 4,6 M€ dans le cadre d'un programme de protection destiné aux grandes manifestations estivales en cas d'annulation. La somme a été gérée à l'échelle fédérale et cantonale. Les dernières retombées de cette mesure devraient s'étaler jusqu'à avril 2022.

La SUISA (droits d'auteur) et SUISSPERFORM (droits voisins) ne semblent pas avoir développé de programme d'aide spécifique dans le cadre de la pandémie.

DANEMARK

(19^e marché du *recording*, 13^e marché du *publishing*, 14^e marché du *live*)

En bref

Échelle nationale

- compensation des pertes de revenus publicitaires des médias : 24 M€ ;
- compensation des retards de paiement des médias : 49,5 M€ ;
- aide aux artistes (tous secteurs confondus) : 13,45 M€,
répartition de cette aide : 3 000 € par demandeur ;
- aide aux spectacles et à l'événementiel : 20 M€ puis 40,35 M€ ;
- aide aux associations culturelles et sportives : 13,43 M€.

Aides des OGC

- compensation par la Koda (*publishing*) des pertes artistes au cas par cas ;
- réduction par la Koda des taxes sur l'organisation des livestreams.

Plusieurs mesures gouvernementales d'aide générale ont pu bénéficier au secteur culturel :

- délai de paiement de la TVA et autres taxes ;
- rémunération salariale pour les indépendants ;
- compensation des charges fixes des entreprises ;
- régime d'indemnisation en cas d'annulation d'événements majeurs ;
- facilitation de l'accès aux prêts.

Le Danemark a soutenu à l'échelle nationale le secteur culturel en supportant d'abord ses médias puis ses artistes et ses institutions avant d'envisager la reprise. Pour les médias, l'État a d'abord débloqué près de 24 M€ afin de compenser les baisses de recettes publicitaires. Les retards de paiement ont par la suite été comblés par un fonds de 49,5 M€.

Les artistes ont ensuite été soutenus à hauteur de 13,45 M€ par des bourses allant jusqu'à 3 000 € par demandeur. Ce programme a été appliqué entre mars et juillet 2020, pour les artistes n'ayant pas déjà bénéficié des autres initiatives et programmes d'assistance du gouvernement.

En août 2020, un nouvel accord politique a été conclu pour une aide supplémentaire à la réouverture de la vie culturelle danoise à partir de septembre 2020 :

- 40,34 M€ pour les organisateurs d'événements de plusieurs secteurs d'activité culturels (musique, théâtre, cinéma, cirque) ;
- extension de 13,43 M€ de l'aide existante à la vie associative et aux sports ;
- extension d'un certain nombre de régimes d'indemnisation ;
- accès aux allocations de chômage pour les travailleurs indépendants.

Les institutions culturelles bénéficiant de plus de 50 % de subventions publiques ont été couvertes par les dispositifs d'aides pour les compensations salariales et les compensations pour les frais de fonctionnement. Ce dispositif de 20 M€ environ a été élargi aux compagnies d'art du spectacle principalement financées par des fonds publics. Le paiement anticipé des subventions de fonctionnement a concerné 900 institutions culturelles.

En juin 2020, le ministère de la Culture danois a annoncé un « forfait estival » pour stimuler l'économie d'été danoise et favoriser l'accès aux activités culturelles pendant l'été. Ce dispositif doté de 94 M€ comprend des transports publics à moindre coût, des réductions sur les activités culturelles et des activités gratuites pour les personnes âgées.

La Koda a compensé les pertes de ses artistes au cas par cas et a réduit les taxes sur l'organisation de livestreams.

Le lendemain de l'annonce faite par le gouvernement de la fin de toutes les restrictions sanitaires, Live Nation Danemark a annoncé que le premier concert de stade à jauge pleine (50 000 personnes) aura lieu le 11 septembre 2021, signe d'un fort optimisme pour l'industrie musicale européenne et le public.

NORVÈGE

(21^e marché du *recording*, 21^e marché du *publishing*, 15^e marché du *live*)

En bref

Échelle nationale (fonds gouvernementaux)

- 86,25 M€ au printemps 2020 pour la culture et les sports, puis 96 M € en mai 2021 ;
- 19,2 M€ pour compenser les pertes liées aux reports/annulations d'événements en mai 2020 auxquels s'ajoutent 35,36 M € en 2021 ;
- 15,45 M€ distribués à 160 festivals pour l'année 2021 ;
- 2,57 M€ de bourses aux orchestres, opéras et théâtres nationaux en mars 2021 ;
- 1,44 M€ de bourses à la musique et aux institutions scéniques en mai 2021 ;
- au total, 41,37 M€ distribués à ces institutions et aux musées entre le printemps 2020 et le 1^{er} semestre 2021 ;
- 770 k€ de subventions pour les entreprises innovantes en production, diffusion et distribution de projets culturels ou créatifs ;
- en mai 2020, 9,51 M€ d'aides aux artistes (tous arts confondus) ;
- en juin 2020, 2,85 M€ de subventions ont été accordés à des projets artistiques ;
- en janvier 2021, 9,6 M€ répartis en 309 bourses à destinations des artistes (tous arts confondus).

Aides des OGC

- La TONO (copyright) a reçu 2,93 M€ du gouvernement afin d'aider ses membres en juillet 2021.

Le secteur de la culture et des sports a bénéficié dans son ensemble de 86,25 M€ au printemps 2020, puis de 96 M€ en mai 2021. La répartition de ces sommes par le gouvernement est incertaine.

Fin mai 2020, l'État a mobilisé près de 19,2 M€ en compensation des pertes de revenus liées aux annulations et reports d'événements. En janvier 2021, l'équivalent de 35,36 M€ a été consacré par le gouvernement à la compensation à 50 % de pertes similaires. Cette somme a pu couvrir jusqu'à 95 % des frais essentiels des organisateurs bénéficiaires. Des programmes de soutien aux organisateurs et aux événements sans précision des montants investis sont encore en cours. En décembre 2020, l'État a subventionné 160 festivals via un fonds d'environ 15,45 M€ pour l'année 2021.

La musique et les institutions scéniques (orchestres, opéras et théâtres) ont reçu du conseil culturel (organe du ministère de la Culture) l'équivalent en bourses de 1,44 M€ en mai 2021. Environ 2,57 M€ avaient déjà été versés aux orchestres, opéras et théâtres nationaux en mars 2021. Au total, l'équivalent de 41,37 M€ a été distribué à ces institutions et aux musées entre le printemps 2020 et le premier semestre 2021. Début 2021, les institutions culturelles ont bénéficié d'un renfort équivalent à 16 M€.

À noter qu'environ 770 000 € de subventions publiques ont été consacrés début 2021 à des subventions d'investissement, consacrées aux entreprises innovantes dans la production, la diffusion et la distribution de contenus artistiques, culturels ou créatifs.

Toujours en janvier 2021, un fonds public de près de 9,6 M€ a été réparti en 309 bourses destinées aux artistes, tous médias confondus. 9,51 M€ avaient déjà été alloués aux artistes en mai 2020. Difficile de savoir si cette dernière somme comprend les 2,85 M€ accordés aux projets artistiques et culturels en juin 2020.

En mars 2021, l'équivalent de 4,41 M€ a été alloué aux projets musicaux.

En juin 2021, le gouvernement a annoncé avoir distribué 1,82 M€ aux projets culturels ou créatifs. Près de 380 000 € ont été accordés à 11 bénéficiaires issus du secteur musical.

De manière plus spécifique aux artistes de la musique, le gouvernement a alloué l'équivalent de 2,93 M€ aux auteurs-compositeurs membres de l'OGC TONO en juillet 2021.

BELGIQUE

(20^e marché du *recording*, 16^e marché du *publishing*, 17^e marché du *live*)

En bref

Échelle nationale : mesures transversales

- assouplissement du recours au chômage temporaire ;
- assouplissement de l'accès à l'allocation chômage pour les artistes et techniciens et des règles de conservation de leur statut ;
- mise en place d'aides aux indépendants, report des cotisations sociales, impôts et taxes.

Échelle régionale (Bruxelles–capitale) : répartition des primes forfaitaires

- primes au secteur événementiel de 3 000 € à 9 000 € ;
- primes au secteur culturel et créatif (entreprises à but non lucratif) de 2 000 € en juin et 2 000 € en novembre ;
- primes aux intermittents entre 500 € et 2 000 € ;
- primes pour les entreprises de l'événementiel, de la culture et du sport entre 5 000 € et 45 000 €.

Échelle régionale (Wallonie)

- aide forfaitaire aux PE et TPE dont les entreprises privées de la culture + aide aux indépendants : entre 2 500 € et 5 000 € ;
- aide aux entreprises de l'événementiel (dont spectacle) : entre 5 000 € et 45 000 €.

Appels à projet pour les industries culturelles et créatives :

- soutien aux talents émergents (bourses d'un montant individuel de 40 000 €) ;
- événements promouvant l'image de la Wallonie (montant maximum de 250 000 €) ;
- structuration de filières professionnelles, via des consortiums interdisciplinaires (400 000 € max).

Fédération Wallonie–Bruxelles

- aide directe aux opérateurs culturels subventionnés (aides structurelles ou ponctuelles) : majoration de la subvention structurelle (+20 %) ou octroi d'une aide ponctuelle supplémentaire ;
- aide au secteur culturel non subventionné : entre 7 500 € et 15 000 € ;
- maintien des subventions en cas d'annulation ;
- fonds d'urgence aux opérateurs subventionnés, deuxième vague avec élargissement aux festivals.

Communauté germanophone

- fonds de secours de 10 M€ pour les opérateurs culturels ;
- maintien des aides en cas d'annulation ;
- aide aux artistes et aux techniciens.

Aides des OGC

- SABAM (droits d'auteur) : accès anticipé aux fonds de retraites (18 M€ pour 9 000 artistes), fonds de 450 000 € à la création ;
- PlayRight (droits voisins) : fonds de 360 000 € (250 € versés mensuellement aux membres).

L'organisation territoriale de la Belgique par communautés (communauté française — administrée par la Fédération Wallonie–Bruxelles ; communauté germanophone, et communauté flamande) et par régions a empêché la Belgique de développer un plan national en faveur de la culture ou de la musique. En effet, si les communautés ne sont pas

compétentes en matière de statut d'artiste, de mesure de chômage, d'emploi ou d'aide économique, elles ont la compétence culturelle. Des disparités s'observent donc.

À l'échelle nationale, le pouvoir fédéral a :

- assoupli le recours au chômage temporaire « pour force majeure » ;
- mis en place des mesures spécifiques de soutien aux artistes et techniciens : octroi de l'allocation chômage facilité pour les artistes et techniciens n'ayant pas le volume de prestations artistiques suffisant pour obtenir le statut d'artiste ; mise en place d'une période de gel de 18 mois pour préserver les chances de conservation du statut ;
- mis en place des aides aux indépendants, d'un report des cotisations sociales, impôts et taxes.

Au niveau de la Région Bruxelles–capitale :

- prime au secteur événementiel en fonction de la perte de chiffre d'affaires (entre 3 000 € et 9 000 €) ;
- prime au secteur culturel et créatif (entreprises à but non lucratif) : 2 000 € en juin et 2 000 € en novembre ;
- prime intermittent : entre 500 € et 2 000 € ;
- prime pour les entreprises de l'événementiel, de la culture et du sport : entre 5 000 € et 45 000 € en fonction de la perte de chiffre d'affaires.

Au niveau de la Région wallonne :

- aide forfaitaire aux petites et très petites entreprises dont les entreprises culturelles privées + aide aux indépendants : entre 2 500 € et 5 000 € ;
- aide aux entreprises de l'événementiel (dont spectacle) : entre 5 000 € et 45 000 € ;
- appels à projets pour les industries culturelles et créatives :
 - soutien aux talents émergents (bourses d'un montant individuel de 40 000 €),
 - événements promouvant l'image de la Wallonie (montant maximum de 250 000 €),
 - structuration de filières professionnelles — via des consortiums interdisciplinaires (montant maximum 400 000 €).

Les communautés ayant la compétence culturelle, elles ont été particulièrement proactives sur le sujet. La Fédération Wallonie–Bruxelles a mis en place un plan de soutien global aux secteurs de la culture et du cinéma :

- aide directe aux opérateurs culturels subventionnés (aides structurelles ou ponctuelles) : majoration de la subvention structurelle (+20 %) ou octroi d'une aide ponctuelle supplémentaire ;
- aide au secteur culturel non subventionné : entre 7 500 € et 15 000 € ;
- maintien des subventions en cas d'annulation ;
- fonds d'urgence aux opérateurs subventionnés : deuxième vague avec élargissement aux festivals.

La communauté germanophone a mis en place un fonds de secours de 10 M€ pour les opérateurs culturels, a maintenu les aides malgré les annulations, a fourni des aides exceptionnelles aux artistes et techniciens et mis en place une étude complémentaire pour l'identification des besoins.

La Sabam (équivalent Sacem) a rapidement libéré 18 M€ des fonds de retraite de 9 000 auteurs, directement mis à leur disposition. L'organisation a également réuni 450 000 € pour relancer la création. PlayRight, autre OGC belge, a levé 360 000 € pour effectuer un versement de 250 € par mois à ses membres.

IRLANDE

(27^e marché du *recording*, 31^e marché du *publishing*)

En bref

Échelle nationale

- 25 M€ pour les arts irlandais à l'été 2020, +2 M€ en 2021 ;
- aides aux auteurs-compositeurs et à la musique enregistrée : 1,7 M€ ;
- aides au spectacle vivant : 50 M€ dont 14 M€ dédiés aux frais généraux des entreprises, répartition : 237 demandeurs ont bénéficié à l'été 2021 de 25 M€ ;
- 11,5 M€ répartis en bourses de 50 000 € maximum pour les PME de l'événementiel.

Aides des OGC

- IMRO (droits d'auteur), IRMA (*recording*) et FMC (ressources aux indépendants) : versement d'urgence de 750 € par bénéficiaire (32 000 € réunis à ce jour).

Les arts irlandais en général ont reçu à l'été 2020 25 M€ de subventions. Cette aide a été réalimentée de plus de 2 M€ au cours de l'année 2021.

En juin 2021, le ministère de la Culture a annoncé un financement de 300 M€ à venir de la part de *Creative Europe*, dont pourrait bénéficier le secteur artistique en Irlande, mais ce financement n'est pas encore effectif.

Plus spécifiquement, le spectacle vivant a bénéficié de 50 M€. En novembre 2020, le gouvernement irlandais a mis à disposition du secteur culturel et événementiel 5 M€ issus de ce programme et répartis en bourses de 10 000 € à 400 000 €. En juin 2021, 25 M€ tirés du même financement ont été distribués à plus de 237 demandeurs. Le programme de soutien au spectacle vivant s'adresse aux producteurs, aux promoteurs, aux salles et aux artistes. Une partie de la somme comprend 14 M€ entièrement dédiés aux frais généraux des entreprises, répartis en versements de 2 500 € à 5 000 € selon l'impact de la pandémie sur le chiffre d'affaires.

Durant l'été 2021, les PME de l'événementiel ont bénéficié d'un fonds de 11,5 M€ sous la forme de subventions pouvant aller jusqu'à 50 000 € par demande.

La ministre de la Culture a également accordé une aide de 1,7 M€ aux auteurs-compositeurs et à la musique enregistrée pour l'année 2020. À l'origine, ce financement était de 1 M€.

L'IMRO (droits d'auteur), l'IRMA (association pour le *recording*) et le FMC (ressources aux indépendants) ont réuni 32 000 € pour distribuer en urgence des bourses de 750 € aux artistes irlandais en difficulté.

ESPAGNE

(13^e marché du *recording*, 9^e marché du *publishing*, 18^e marché du *live*)

En bref

Échelle nationale

- aide générale à la culture : 76,4 M€ ;
- prêts aux PME culturelles : 780 M€ (à travers les sociétés de garantie réciproques et le programme *Creative Europe* qui garantit 75 % des crédits) ;
- aide au développement des projets scéniques et musicaux : 38,2 M€ (contre 14,5 M€ précédemment, soit 23,7 M€ d'aides à caractère exceptionnel).

Échelle territoriale (communautés autonomes) : exemples

- Catalogne
 - 2020 : 66,3 M€ de subventions pour les professionnels de la culture, compensations des annulations et restrictions de billetterie, dépenses structurelles pour les entreprises et les associations,
 - 2021 : 38,3 M€ (même programme de financement qu'en 2020 + subventions spécifiques pour les salles de concert) ;
- Andalousie : plan d'investissement de 23 M€ pour la culture, dont :
 - 1,4 M€ spécifiquement pour les arts de la scène et la musique et 455 000 € pour le flamenco,
 - 3 M€ pour la promotion et la modernisation des PME culturelles,
 - 1,25 M€ pour la création,
 - 1,25 M€ pour l'adaptation pour les lieux (spectacle vivant et cinéma) aux restrictions sanitaires ;
- Aragon
 - 111 000 € de subventions aux arts du spectacle,
 - 111 000 € de subventions à la musique et aux activités musicales.

Échelle locale

- Madrid : plan de 7,5 M€ pour éviter la fermeture des salles ;
- Barcelone : plan de 4,5 M€ de soutien au tissu culturel.

Aides des OGC

- SGAE (société des auteurs) : 15 millions d'euros d'aide aux membres, niveau habituel d'aide : 7 millions d'euros, répartition : jusqu'à 3 000 € d'indemnisation par membre ;
- AIE (société des artistes-interprètes) : 3 M€ (jusqu'à 2 000 € par membre).

À l'heure actuelle, les pertes dans le secteur de la musique *live* pourraient dépasser les 1 200 millions d'euros, selon les estimations de la fédération nationale Es Música (réunissant les secteurs de la musique enregistrée, de la musique *live*, les éditeurs et les sociétés de gestion de droits).

À l'échelle nationale, des mesures urgentes ont été prises en faveur du secteur culturel. Le montant de ces mesures atteint 76,4 millions d'euros. Dans le secteur des arts scéniques et de la musique, 38,2 millions d'euros de subventions destinées au développement de projets ont été gérés par l'INAEM (Institut national des arts du spectacle et de la musique), dont 23,7 M€ d'aides à caractère exceptionnel. Ces subventions exceptionnelles s'articulent

selon deux lignes d'action principales : soutien aux structures des arts du spectacle et de la musique, aide aux activités scéniques et musicales et aux projets culturels.

À ces fonds s'ajoute une ligne de financement spécifique pour les PME du secteur culturel atteignant 780 millions d'euros. Ce fonds annoncé en mars 2021 prévoit que chaque secteur culturel (livre, musique, beaux-arts, audiovisuel, arts du spectacle) puisse avoir accès à 40 millions d'euros minimum de liquidités immédiates, permettant notamment l'ouverture de garanties de prêts aux entreprises du secteur, aux indépendants, aux fondations et festivals culturels jusqu'à décembre 2021. Le gouvernement utilise le réseau des 15 CREA SGR (sociétés de garantie réciproque) du pays comme instrument pour assurer le financement de ces prêts, permettant l'utilisation de l'instrument de garantie financière pour les secteurs culturels et créatifs de la Commission européenne (programme *Creative Europe*), qui permet aux opérations garanties par CREA SGR d'avoir une couverture de 75 % assumée par le Fonds européen d'investissement, réduisant ainsi le risque assumé par celui-ci.

Par ailleurs, un accès extraordinaire aux prestations de chômage a été mis en place pour les artistes de spectacles publics inclus dans le régime général de sécurité sociale, selon des critères bien spécifiques et pour une durée de 180 jours maximum.

À l'échelle des communautés autonomes, les plans de soutien au secteur culturel varient énormément. Il est par exemple intéressant d'observer que la Catalogne a développé 104,6 M€ de mesures de soutien pour le secteur culturel entre 2020 et 2021 : aides structurelles et d'exploitation, compensations de pertes dues aux annulations, frais de fonctionnement des salles, bourses extraordinaires pour les artistes et professionnels de la culture, garanties de prêts, etc. (détail [ici](#)). En Andalousie, un Plan d'impact pour la culture de 23 M€ a été développé contre les effets dérivés de la crise sanitaire. Ce plan comprend des mesures pour la relance de l'activité, le renforcement des programmes et des espaces, l'accompagnement du tissu d'entreprises et des professionnels, et l'accompagnement des artistes. L'Aragon a accordé 111 000 € de subventions aux arts du spectacle et 111 000 € à la musique.

Les grandes villes espagnoles ont également développé des plans importants pour les infrastructures locales. À Madrid, un plan de 7,5 M€ a été développé pour éviter la fermeture des salles de spectacle. À Barcelone, un plan de soutien de 4,5 M€ a permis de subventionner des projets innovants et numériques, d'aider les salles à s'adapter aux restrictions sanitaires, et plus généralement d'accompagner la filière en renforçant les aides existantes.

Au niveau de l'édition, la SGAE (équivalent Sacem) a débloqué 7 millions supplémentaires à son volume d'aide habituel pour proposer jusqu'à 3 000 € d'indemnisation de ses membres sur une base totale de 15 millions d'euros.

Quant à l'AIE (société des artistes-interprètes), elle a doublé la limite maximale de ses distributions à ses membres, pour atteindre une augmentation totale de 9,1 % du budget global (augmentation de 32,7 M€ en 2019 à 35,7 M€ en 2020). Par ailleurs, elle a mis en place plusieurs aides d'urgence, pour un montant global de 3 M€, permettant à 3 149 de ses membres d'en bénéficier.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

(36^e marché du *recording*, 27^e marché du *publishing*)

En bref

Échelle nationale

- aide totale du ministère de la Culture : 42 M€, dont :
 - aide aux lieux de spectacles : 15,7 M€,
 - aide aux théâtres, orchestres et chœurs : 11,8 M€,
 - aide au théâtre indépendant, à la musique classique et à la danse : 1,2 M€ ;
- mesure d'urgence pour les entreprises de la culture : 31,44 M€ (pour la 3^e vague de financement),
répartition : bourses de 2 358 € ;
- subventions aux structures culturelles : 390 000 € maximum par bénéficiaire.

Aides des OGC

- OSA (droits d'auteur) : bourses de 2 334 euros par bénéficiaire, issues de la mesure d'urgence pour les entreprises de la culture ;
- INTERGRAM (artistes–interprètes et producteurs phonographiques indépendants) : 90 000 € pour ses membres (bourses individuelles de 388 €).

Le ministère de la Culture a mis en place au début de la pandémie un programme de 42 M€ environ, dont 15,7 M€ pour les lieux de spectacle, 11,8 M€ pour les théâtres, orchestres et chœurs professionnels et 1,2 M€ pour le théâtre indépendant, la musique classique/alternative et les arts de la danse.

Fin 2020, le ministère du Travail a également mis en place une mesure d'urgence pour les entreprises de la culture qui a réuni pour sa troisième vague de financement 31,44 M€, répartis en bourses individuelles de 2 358 €. L'OSA (droits d'auteur) a pu mettre à disposition de ses membres des bourses individuelles de 2 334 € à partir de ce fonds.

Un système de subventions de 390 000 € maximum par bénéficiaire a également été mis en place pour certaines structures culturelles (artistes, organisateurs, clubs, prestataires techniques, ensembles...).

Le collectif INTERGRAM (organisation représentant les artistes–interprètes et producteurs de phonogrammes, droits patrimoniaux) a versé, via sa Fondation Life of an Artist, environ 90 000 € à ses membres au titre de la subvention Covid–19.

FINLANDE

(24^e marché du *recording*, 22^e marché du *publishing*)

En bref

Échelle nationale

- ministère de l'Éducation et de la Culture et l'Arts Promotion Centre (Taike) : 1,59 M€ (mars 2020) d'aide boursière au secteur culturel et événementiel, réapprovisionné de près de 41 M€ supplémentaires depuis. 55 M€ de plus ont été annoncés, répartition : entre 3 000 € à 8 000 €, bénéficiaires : les artistes en particulier.

Aides des OGC

- Teosto (*publishing*) : 542 500 € à destination des auteurs-compositeurs, éditeurs et arrangeurs, répartition : 800 bourses de 300 € à 10 000 €.

Le ministère de l'Éducation et de la Culture a travaillé avec plusieurs fondations culturelles et l'Arts Promotion Centre (ou Taike) pour proposer des bourses d'aide au secteur culturel et événementiel. La somme initiale disponible en mars 2020 était de 1,59 M€. Le fonds a été par la suite ravivé au cours des années 2020 et 2021 de 8,7 M€, 7,2 M€ et 25 M€. 55 M€ supplémentaires ont été annoncés le 11 juin 2021. Le rythme exact de ces nouvelles vagues de financement et de leur distribution reste incertain.

Les bourses évoluent entre 3 000 € et 8 000 € par demande et concernent principalement les artistes. Depuis la mise en place de cette mesure, Taike a dénombré plus de 7 000 bénéficiaires pour un nombre de candidatures encore plus important.

L'OGC Teosto (*publishing*) a également débloqué 542 500 € à destination des auteurs-compositeurs, éditeurs et arrangeurs entre octobre et novembre 2020. 800 bourses de 300 € à 10 000 € ont pu être accordées.

PORTUGAL

(37^e marché du recording, 24^e marché du publishing, 2^e marché du live)

En bref

Échelle nationale

- ministère de l'Économie : programme APOIAR.pt de 9,2 Md€ : fonds d'urgence dont ont pu bénéficier les structures culturelles ;
- Segurança social : aides forfaitaires de 439 € pour 3 200 indépendants du secteur culturel ;
- ministère de la Culture et des Sports : programme *Garantir Cultura* de 53 M€. Fonds de relance pour soutenir les salles, cinémas, promoteurs, producteurs, agents et artistes ;
- DGARTES (direction générale des arts, ministère de la Culture) : 1 M€ pour la prolongation d'un an supplémentaire des aides aux projets artistiques sélectionnés.

Échelle locale

- conseil municipal de Lisbonne : fonds de secours pour 12 salles de concert de la capitale.

Aides des OGC

- GDA (artistes-interprètes)/Audiogest (production phonographique)/GEDIPE (œuvres audiovisuelles)/SCML (Sainte Maison de la Miséricorde de Lisbonne) : fonds de solidarité 1,35 M€ ;
- SPAutores (Société portugaise des auteurs) : 100 000 €.

En 2020, un fonds d'urgence (programme APOIAR.pt) du ministère de l'Économie de 9,2 Md€ a pu bénéficier aux PME du secteur musical gravement touchées par les mesures de confinement (dont les salles de concert). En janvier, le programme a été renouvelé et étendu aux espaces restés fermés, qu'ils soient PME ou non. Un programme complémentaire, couvrant maximum 50 % des coûts de location pendant 6 mois, a également été mis en place.

Des mesures de soutien ont été développées par la Sécurité sociale portugaise pour les indépendants exerçant une activité dans les secteurs du tourisme, de l'événementiel, de la culture et du spectacle (réduction de l'activité économique). Une aide forfaitaire de 439 € a été accordée à environ 3 200 acteurs culturels.

En janvier 2021, le ministère de la Culture a annoncé un ensemble de mesures d'urgence, dont les principales sont les suivantes :

- fonds de relance de 53 M€ (programme *Garantir Cultura*, financé par le programme FEDER de l'Union européenne à hauteur de 30 M€) pour soutenir les salles, cinémas, promoteurs, producteurs, agents et artistes ;
- les structures artistiques soutenues par la DGARTES voient le soutien renouvelé automatiquement pour une année supplémentaire (1 M€).

Au niveau local, le conseil municipal de Lisbonne a accordé en décembre 2020 un fonds de secours aux salles de concert pour couvrir les frais fixes entre décembre 2020 et mars 2021. Il a été appliqué à 12 salles.

Les OGC (Audiogest/production phonographique et GDA/artistes–interprètes) se sont regroupés avec SCML (Sainte Maison de la Miséricorde de Lisbonne) et GEDIPE (Gestion collective des œuvres audiovisuelles) pour créer un fonds de solidarité de 1,35 M€ pour le secteur artistique. Ce fonds a notamment permis à la GDA de créer une « shopping card » pour les achats de première nécessité des artistes et techniciens du secteur dans le besoin.

SPAutores (Société portugaise des auteurs) a annoncé 100 000 € pour soutenir ses membres dans ce contexte, mais les conditions d'application de ce fonds restent floues.

ESTONIE

(46^e marché du *recording* avec la Lettonie et la Lituanie)

En bref

Échelle nationale (fonds gouvernementaux)

- 42 M€ pour assister la culture et les sports dont 250 000 € pour soutenir le droit d'auteur ;
- 4,2 M€ pour les *free-lances* du secteur de la création, bénéficiaires : 1 200 ;
- 600 000 € pour les chœurs, les danseurs et les musiciens folkloriques, répartition : 70 % du salaire avec un maximum de 1 000 € ;
- somme allouée spécifiquement au secteur musical : 4 M€, bénéficiaires : groupes, organisateurs de festivals, interprètes, agences de managers, éditeurs, salles de concert.

Le gouvernement a mis en place au printemps 2020 plusieurs mesures transversales pour limiter l'impact de la pandémie sur l'économie générale. Les entreprises ayant perdu 30 % de chiffre d'affaires ou plus par rapport à l'année précédente ont ainsi pu bénéficier d'un fonds de 250 M€ pour éviter la mise au chômage en entreprise, dont la répartition a pu atteindre jusqu'à 10 M€ par demande. Néanmoins, il faut préciser que cette mesure ne s'applique pas aux autoentrepreneurs, ce qui limite fortement son application aux professionnels de la musique en Estonie.

L'État a également travaillé avec la fondation KredEx pour réunir 1,55 Md€ afin de faciliter les prêts. KredEx a également administré un fonds de 35 M€ dont le but est de soutenir les PME ayant perdu 20 000 € à plus de 100 000 € de chiffre d'affaires annuel. Ce soutien se manifeste par des bourses entre 3 000 € et 5 000 €.

En 2021, le gouvernement a annoncé 42 M€ supplémentaires pour l'assistance du secteur de la culture et des sports. Sur cette somme, 250 000 € sont destinés à la compensation de la perte des revenus liés au droit d'auteur.

1 200 professionnels en *free-lance* dans le domaine de la création ont pu faire appel à un fonds de 4,2 M€. Ce fonds en provenance de l'État a renforcé les dispositifs de soutien déjà mis en place par les organismes professionnels privés de la culture comme l'Estonian Composers' Union ou l'Estonian Performers' Union pour la musique. La définition de la création retenue implique les arts audiovisuels, les arts sonores, les arts de la scène et la scénographie.

600 000 € ont également été rendus disponibles pour porter assistance aux chœurs, aux groupes de danseurs et à certains musiciens folkloriques. Chaque demande peut couvrir jusqu'à 70 % du salaire de chaque interprète dans une limite de 1 000 €. Ce soutien se distingue des fonds consacrés à la musique et répond davantage aux besoins d'une grande pratique de groupes amateurs en Estonie.

Plus précisément, la musique a reçu 4 M€ du gouvernement sur les 19,5 M€ prévus pour l'ensemble des fonds de garantie annulation du secteur culturel. Les groupes, organisateurs de festivals, artistes individuels, entreprises de sonorisation, studios d'enregistrement, agences de management, éditeurs et salles de concert publiques ont pu bénéficier de cette somme.

Le 14 octobre 2020, grâce à une garantie de 6 millions d'euros du Fonds européen d'investissement, une aide financière a également été fournie aux PME des secteurs de la culture et de la création en Estonie, Lettonie, Lituanie et Finlande. Cette garantie, qui constitue le premier mécanisme de garantie en faveur des secteurs de la culture et de la création dans ces pays, a été accordée à l'organisme prêteur estonien Finora Capital, une société de financement alternatif entièrement numérique.

HONGRIE

(41^e marché du *recording*, 25^e marché du *publishing*)

En bref

Échelle nationale (fonds gouvernementaux)

Environ 23,4 M€ d'aides pour la culture et l'industrie musicale :

- 14,5 M€ pour 150 concerts à petite jauge (moins de 500 places) ;
- 2,8 M€ : programme *Merci Hongrie !* – appel à projets artistiques auprès des institutions nationales ;
- 6,1 M€ : organisateurs de festivals et de concerts.

Aides des OGC

- L'EJI (droits voisins) et l'Artisjus (droits d'auteur) : fonds de 500 000 € pour les auteurs et interprètes.

Depuis le début de la crise, l'industrie musicale a reçu environ 23,4 M€ d'aides publiques. Sur ce montant, 14,5 M€ ont été fléchés sur environ 150 concerts de petite jauge (moins de 500 places).

Au printemps 2020, le secrétaire d'État à la Culture de l'EMMI (le ministère en charge des ressources humaines) a annoncé un programme intitulé *Merci Hongrie !* Avec un budget d'environ 2,8 M€, ce programme offre l'opportunité aux artistes de soumettre des propositions de performances artistiques (individuellement ou en groupe) à l'une des sept institutions culturelles nationales, selon leur genre artistique (théâtre, musique classique et contemporaine, jazz, folk, cirque, danse, etc.).

Enfin, une enveloppe d'environ 6,1 M€ a été annoncée par le gouvernement en août 2020, sous forme d'appels à candidatures, pour les organisateurs d'événements culturels (festivals, clubs majeurs, petits clubs et salles de province, et les clubs transfrontaliers).

Un fonds de soutien de 500 000 € a été mis en place de manière concertée par l'EJI (Association des arts du spectacle) et l'Artisjus (droit d'auteur) en mars 2020. Ce fonds, venant des redevances, vient apporter une assistance sociale aux auteurs et aux interprètes, à parts égales (250 000 € chacun).

L'association Music Hungary, qui représente le secteur de l'industrie musicale, milite depuis plus d'un an pour un abaissement de la TVA culturelle, permettant de faciliter la relance du secteur.

Le 10 mars 2021, le Fonds européen d'investissement a signé un accord de garantie avec Magyar Vállalkozásfejlesztési Alapítvány (fondation hongroise pour le développement des entreprises) afin d'apporter un soutien de 8,2 millions d'euros aux petites et moyennes entreprises hongroises dans le secteur de la culture et de la création, de soutenir l'emploi et d'accélérer la reprise économique

CROATIE

(49^e marché du *recording*, 37^e marché du *publishing*)

En bref

Échelle nationale (fonds gouvernementaux)

Environ 11,1 M€ d'aides pour la culture et l'industrie musicale :

- fonds de crise : 6,4 M€ ;
- développement des projets de développement numérique des arts et de la culture : 4,7 M€.

Aides des OGC

- ZAPRAF (producteurs phonographiques) : 133 000 € ;
- HDS ZAMP (droits d'auteur) : 73 300 € ;
- HUZIP (interprètes) : acomptes.

Le gouvernement croate a mis en place un vaste programme économique ayant pu bénéficier au secteur culturel et musical. Parmi ces mesures : allègement fiscal des entreprises, aides aux petites entreprises, abaissement des taux d'intérêt pour les prêts, déclarations de TVA suspendues, etc. Le CES (service croate de l'emploi) a également développé un vaste programme d'aide au maintien de l'emploi, toujours en vigueur en juillet 2021. Ce programme prévoit l'attribution d'une allocation mensuelle de 533 € pour les entreprises du secteur culturel et créatif (secteurs de la production phonographique, de l'édition musicale, de l'organisation d'événements et de la diffusion) qui ont connu une baisse de revenus mensuels de 60 % ou plus par rapport au même mois en 2019.

Le ministère de la Culture et des Médias a adopté un certain nombre de mesures pour soutenir le secteur culturel face à la crise. En mars 2021, il a alloué 6,4 M€ au fonds de crise et 4,7 M€ pour la mise en œuvre d'appels à projets pour le développement des arts et de la culture en ligne. Le ministère a également développé une mesure complémentaire au programme d'aide du CES et a accordé des aides forfaitaires aux artistes indépendants (montant allant de 260 € à 530 €), pour la période de mars à juin 2020.

Les OGC croates ont également développé plusieurs programmes de soutien à la filière. À partir des fonds collectés en 2019, la ZAPRAF (équivalent SPPF) a débloqué un fonds pour le développement et la préservation de l'industrie musicale de 133 000 € à destination de ses membres (producteurs phonographiques). L'HDS ZAMP (droits d'auteur) a quant à elle mis en place un fonds de solidarité de 73 300 € à destination de ses membres les plus vulnérables. La HUZIP (équivalent SPEDIDAM) a également mis en place des mesures de paiement d'avances pour ses membres les plus touchés.

3. Pays ayant développé des plans nationaux de soutien pour la culture peu dotés

Cette catégorie regroupe les marchés pour lesquels les mesures en faveur de la culture ou de la musique sont les plus modestes du territoire européen, en comparaison avec les territoires précédemment cités. Cette comparaison s'appuie sur l'observation des sommes investies et de l'étendue des dispositifs de soutien aux industries créatives. Le choix des circonscriptions de cette catégorie ne tient donc pas compte d'un possible déséquilibre de leurs ressources initiales face aux États listés au préalable, ni du poids de l'industrie musicale dans leur économie. Nous notons dans cette catégorie deux tendances.

À l'échelle nationale, l'industrie musicale sur ces territoires s'appuie sur les OGC pour obtenir un soutien spécifique à ses besoins. Néanmoins, les aides étudiées peuvent prendre la forme d'avances et non de subventions. Quelques exemples :

- en Lettonie (46^e marché du *recording*, 39^e marché du *publishing*), les interprètes et producteurs ont bénéficié d'avances de la LalPA (droits voisins) d'une valeur équivalente à 30 % de leurs perceptions sur l'année N-1 ;
- en Slovaquie (48^e marché du *recording*, 45^e marché du *publishing*), la SOZA (droits d'auteur) a mis en place un fonds de 40 000 € pour aider les auteurs, via des bourses individuelles de 290 € ;
- en Bulgarie (57^e marché du *recording*), la PROFON (droits voisins) a versé par anticipation 70 % de de la rémunération annuelle des artistes-interprètes et producteurs à partir d'avril 2020. Les artistes aux revenus mensuels inférieurs à 500 € ont pu également recevoir une aide à la création de 360 € du ministère de la Culture via un fonds de 1,35 M€.

Un autre constat s'applique à ces marchés : la prédominance de mesures transversales (tous secteurs confondus) sur les plans culturels.

Ce contraste est particulièrement marqué en Grèce (43^e marché du *recording*) où le plan de soutien au secteur culturel, qui n'inclut d'ailleurs pas la musique, représente 15 M€ face à un total de mesures pour l'économie de 15 Md€, soit 8,9 % du PIB national.

En Bulgarie, les professions les plus touchées par la crise ont pu bénéficier d'un plan de 770 M€ approuvé par l'Union européenne et destiné à maintenir les salaires et l'emploi.

Néanmoins, les professionnels de la musique ont pu bénéficier de quelques aides plus spécifiques :

- au Luxembourg, les artistes professionnels et travailleurs culturels en difficulté ont pu bénéficier d'une aide sociale mensuelle jusqu'à hauteur du salaire minimum local ; l'État a également allongé de 20 jours les 121 indemnités journalières consacrées aux intermittents du spectacle. La période de pandémie n'est pas comptabilisée pour accéder aux droits des travailleurs culturels ;

- à Malte, le programme public *Wage Supplement Scheme*, géré par l'agence de développement Malta Enterprise, a identifié les arts comme un secteur particulièrement touché par les conséquences du virus. Les salariés et indépendants du secteur ont ainsi pu toucher un supplément mensuel de 800 € et de 500 € mensuels pour les employés à temps partiel. Arts Council Malta a également fourni 75 000 € aux projets artistiques valorisant les thèmes en lien avec la pandémie ;
- en Slovénie (40^e marché du *publishing*), les entreprises du secteur musical peuvent obtenir des subventions pour les travailleurs qui ne peuvent pas travailler en raison de la crise (applicable uniquement si leurs revenus ont diminué de 20 % ou plus par rapport à 2019). Les travailleurs indépendants ont pu percevoir un « revenu de base temporaire » d'une valeur totale de 1 100 € d'octobre à décembre 2020, si leur revenu avait diminué de 20 % ou plus par rapport à 2019 ;
- en Roumanie (44^e marché du *recording*, 34^e du *publishing*), le gouvernement a annoncé une indemnité temporaire de 75 % du salaire moyen avant impôts pour les artistes dont les seuls revenus dépendent de redevances. La mesure établie en mars 2020 a été appliquée à tous les arts et a été prolongée jusqu'à juin 2021.

CONTACTS

Service communication CNM

Corinne BRET

E. : corinne.bret@cnm.fr

T. : 01 83 75 26 46

Opus 64

Valérie SAMUEL

E. : v.samuel@opus64.com

T. : 01 40 26 77 94

www.cnm.fr

 @Le_CNM

 @LeCentrenationaldelamusique

 centrenationaldelamusique



CREDITS

Le présent document est une publication du Centre national de la musique, Établissement public industriel et commercial sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication. Toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle, est soumise à l'utilisation du crédit « Sources CNM — Centre national de la musique — www.cnm.fr »

RÉALISATION

Direction des études et perspectives
Service Veille, innovation et prospective

PHOTO

© Mika Baumeister